

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 447

16 février 2016

SOMMAIRE

Ability Lubeck Retail Holdings S.à r.l.	21416	AubRiv S.à r.l.	21412
ACF.LU S.à r.l.	21420	Audrey Topco S.à r.l.	21417
ACF.LU S.à r.l.	21415	Aval Holdings	21413
ADB Luxembourg S.A.	21415	Aviva Investors Polish Retail S.à r.l.	21417
Afrisat S.A.	21417	Bismuth Investment S.à r.l.	21430
AG1bHR S.à r.l.	21415	Bocimar Lux S.A.	21413
AG1HR S.à r.l.	21411	Boreales Participations S.A.	21416
AG4HR S.à r.l.	21414	Brent (BC) Finco S.à r.l.	21421
AIEREF Holding 1 S.à r.l.	21456	Brent (BC) S.à r.l.	21433
Alaeo Partnership Sàrl	21418	Bridgepoint Europe V Investments (2) S.à.r.l.	21442
All Luxembourg S.A.	21414	Peintures et Décors Mariotti Sàrl	21410
Alphard S.A.	21416	Pennel International S.A.	21410
Altice Entertainment & Sport S.A.	21413	Petosevic	21448
Ambiance Sun	21414	Pollux Topco S.à r.l.	21429
Anglo Diamond Investments	21413	Sepik S.A.	21454
Anglo Iron Ore Investments	21410	Stala Holding S.à r.l.	21452
Anglo Platinum International	21410	Stala Holding S.à r.l. SPF	21452
Anglo Platinum International Brazil	21410	Telesat Luxembourg S.à r.l.	21448
Anglo Venezuela Investments	21416	Teligent Luxembourg S.à r.l.	21444
Arches Finance SA	21411	Unikemp S.à r.l.	21415
Armacell International S.A.	21411	Unikemp S.à r.l.	21420
Asteo Luxembourg S.A.	21414	World Investments Company, en abrégé WIC S.A.	21418
Ata Invest S.à r.l.	21412	Yorktown Luxembourg S.à r.l.	21415
Athena Asset 5 S.à r.l.	21412		
Athena Asset 6 S.à r.l.	21411		
Athena Asset 7 S.à r.l.	21412		

Anglo Iron Ore Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 122.492.

—
Extrait d'une résolution prise par les associés de la société en date du 23 novembre 2015:

Mme Lynsey Blair avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, a démissionné de son mandat de gérant de la société avec effet au 23 novembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 novembre 2015.

Référence de publication: 2015197528/12.

(150221720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2015.

Anglo Platinum International, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 107.153.

—
Extrait d'une résolution prise par les associés de la société en date du 23 novembre 2015:

Mme Lynsey Blair avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, a démissionné de son mandat de gérant de la société avec effet au 23 novembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 novembre 2015.

Référence de publication: 2015197530/12.

(150221715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2015.

Pennel International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.
R.C.S. Luxembourg B 100.071.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016000529/9.

(150239355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

Peintures et Décors Mariotti Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3563 Dudelange, 44, rue Marcel Schmit.
R.C.S. Luxembourg B 54.756.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016000527/9.

(150239322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

Anglo Platinum International Brazil, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 121.137.

—
Extrait d'une résolution prise par les associés de la société en date du 23 novembre 2015:

Mme Lynsey Blair avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, a démissionné de son mandat de gérant de la société avec effet au 23 novembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 novembre 2015.

Référence de publication: 2015197466/12.

(150221716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2015.

Arches Finance SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 124.597.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la société du 20 novembre 2015

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 20 Novembre 2015 que:

1 - Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur François DESREUMAUX président permanent du Conseil d'Administration suite à la démission de Monsieur Yves CACCLIN.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Référence de publication: 2015197470/12.

(150222403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2015.

Armacell International S.A., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 89B, rue Pafebruch.
R.C.S. Luxembourg B 176.931.

Extrait du procès-verbal de la réunion du directoire de la société tenue à Luxembourg le 4 décembre 2015

Il résulte dudit procès-verbal que Monsieur Norman Rafael, né à Basel (Suisse), le 19 mai 1972, avec adresse professionnelle au 89B, rue Pafebruch, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg, a été nommé en tant que délégué à la gestion journalière de la Société, avec effet immédiat et pour une période indéterminée.

Conformément aux statuts de la Société, Monsieur Norman Rafael, aura un pouvoir de signature conjoint avec un membre du directoire.

Luxembourg, le 7 décembre 2015.

Pour extrait conforme

Alex SCHMITT

Mandataire

Référence de publication: 2015197472/17.

(150221473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2015.

Athena Asset 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 11.000,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 181.131.

L'assemblée générale ordinaire de l'associé unique, tenue en date du 30 novembre 2015, a décidé de:

- nommer avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la Société, Yvanna Essomba, née à Paris, France, le 28 mai 1982, et ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015197478/12.

(150222056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2015.

AG1HR S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.250.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 168.845.

EXTRAIT

Il convient de noter que:

Madame Federica Samuelli a présenté sa démission en tant que Gérante de Classe B de la société avec effet au 2 novembre 2015.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015197505/13.

(150221578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2015.

Ata Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 114.043,00.**

Siège social: L-1857 Luxembourg, 5, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 155.750.

Extrait de la résolution de l'associé unique

En date du 30 novembre 2015, l'associé unique a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de Robert C. DART en tant que gérant A et ce avec effet immédiat;
- De nommer Francis X. LIESMAN II, né le 31 mai 1961 à Pennsylvania, États-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au 1616, Birchwood Drive, Okemos, MI 48864, États-Unis d'Amérique, en tant que gérant A de la Société et ce avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2015.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2015197475/18.

(150222011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2015.

Athena Asset 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 11.000,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 181.129.

L'assemblée générale ordinaire de l'associé unique, tenue en date du 30 novembre 2015, a décidé de:

- nommer avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la Société, Yvanna Essomba, née à Paris, France, le 28 mai 1982, et ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015197477/12.

(150222055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2015.

Athena Asset 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 11.000,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 181.134.

L'assemblée générale ordinaire de l'associé unique, tenue en date du 30 novembre 2015, a décidé de:

- nommer avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la Société, Yvanna Essomba, née à Paris, France, le 28 mai 1982, et ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015197479/12.

(150222061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2015.

AubRiv S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 17.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 173.871.

EXTRAIT

Il convient de noter que:

Madame Federica Samuelli a présenté sa démission en tant que Gérante de la société avec effet au 2 novembre 2015.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015197484/12.

(150221614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2015.

Aval Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 180.055.

—
Extrait d'une résolution prise par les associés de la société en date du 23 novembre 2015:

Mme Lynsey Blair avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, a démissionné de son mandat de gérant de la société avec effet au 23 novembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2015.

Référence de publication: 2015197487/12.

(150221712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2015.

Anglo Diamond Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 102.448.

—
Extrait d'une résolution prise par les associés de la société en date du 23 novembre 2015:

Mme Lynsey Blair avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, a démissionné de son mandat de gérant de la société avec effet au 23 novembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2015.

Référence de publication: 2015197527/12.

(150221721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2015.

Bocimar Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 25, boulevard Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 51.277.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement du 13 novembre 2015

L'assemblée accepte la démission, en tant qu'administrateur, de Monsieur Marc Saverys.

Par conséquent, le nombre d'administrateur diminue de 4 à 3.

Un Mandataire

Référence de publication: 2015197590/11.

(150221933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2015.

Altice Entertainment & Sport S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 170.036.

—
Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique de la société en date du 27 novembre 2015

L'Actionnaire unique décide de renouveler le mandat de Deloitte Audit, établie et ayant son siège social à 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B67895, en qualité de Réviseurs d'entreprises Agrée de la Société jusqu'à l'Issue de l'assemblée générale de la Société devant se prononcer sur l'approbation des comptes annuels de l'exercice social clos au 31 décembre 2015.

L'Actionnaire unique décide de renouveler le mandat des administrateurs suivants de la Société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de la Société devant se prononcer sur l'approbation des comptes annuels de l'exercice social clos au 31 décembre 2015:

- Madame Emilie SCHMITZ, avec adresse professionnelle au 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Monsieur Laurent GODINEAU, avec adresse professionnelle au 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Monsieur Philippe COSICH, avec adresse professionnelle au 55, Boulevard Lannes, F-75116 Paris.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015197517/19.

(150221420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2015.

All Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11/13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 182.270.

—
EXTRAIT

Il résulte de la réunion du conseil d'administration tenue le 7 décembre 2015 que Monsieur Eddy DOME a été nommé en tant que Président du conseil d'administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2015.

Référence de publication: 2015197516/12.

(150222119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2015.

Ambiance Sun, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4830 Rodange, 3, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 87.748.

—
Extrait des décisions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg, le 03 décembre 2015.

L'assemblée générale extraordinaire accepte la démission de Madame Borceux Vanessa comme gérant technique, à partir du 03 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 04 décembre 2015.

Pour extrait conforme

Pour la société

Référence de publication: 2015197520/14.

(150221347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2015.

Asteo Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11B, avenue de la Porte Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 164.062.

—
Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 30 octobre 2015:

Après avoir entendu les propositions du conseil d'administration du 30 octobre 2015, l'actionnaire unique prend les résolutions suivantes:

- Résiliation du mandat en tant que réviseur d'entreprises de la société RSM Audit Luxembourg S.à.r.l. ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg;

- Nomination d'un nouveau réviseur d'entreprises, la société Auméa Partner (RCS Luxembourg section B 180716), ayant son siège social au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg. Son mandat expirera immédiatement après l'assemblée générale statutaire de l'année 2018. Cette résolution ne prendra effet que sous réserve de l'accord de la CSSF.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015197543/16.

(150221287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2015.

AG4HR S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 17.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 171.984.

—
EXTRAIT

Il convient de noter que:

Madame Federica Samuelli a présenté sa démission en tant que Gérante de la société avec effet au 2 novembre 2015.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015197506/12.

(150221596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2015.

**Unikemp S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. ACF.LU S.à r.l.).**

Siège social: L-7240 Bereldange, 50, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 154.755.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 décembre 2015.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2015197500/11.

(150221695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2015.

ADB Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 176.823.

Les statuts coordonnés au 24 novembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2015197502/11.

(150221251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2015.

AG1bHR S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 17.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 171.990.

EXTRAIT

Il convient de noter que:

Madame Federica Samuelli a présenté sa démission en tant que gérante de la société avec effet au 2 novembre 2015.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 7 décembre 2015.

Référence de publication: 2015197504/13.

(150221403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2015.

Yorktown Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 164.881.

En date du 3 décembre 2015, l'Associé Unique de la Société a pris les décisions suivantes:

- Démission de Mme Andrea Smekalova, du poste de gérant de catégorie B avec effet au 30 novembre 2015;
- Nomination de Mme Katalin Oroszki, née le 30 septembre 1976 à Vác, Hongrie, ayant pour adresse professionnelle 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, au poste de gérant de catégorie B pour une durée indéterminée et avec effet au 1^{er} décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Yorktown Luxembourg S.à r.l.

Christiaan van Arkel

Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2015197419/17.

(150220917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2015.

Ability Lubeck Retail Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 162.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 123.117.

—
Suite à un changement de nom, la dénomination de l'actionnaire unique de la Société est désormais A.P. THE ABILITY GROUP LIMITED.

Un mandataire

Référence de publication: 2015197450/11.

(150221536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2015.

Anglo Venezuela Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 116.816.

—
Extrait d'une résolution prise par les associés de la société en date du 23 novembre 2015:

Mme Lynsey Blair avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, a démissionné de son mandat de gérant de la société avec effet au 23 novembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2015.

Référence de publication: 2015197467/12.

(150221713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2015.

Boreales Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 167.626.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle tenue le 12 octobre 2015 au siège de la société

La dénomination du Commissaire aux Comptes, à savoir la Fiduciaire Jean-Marc Faber & Cie Sàrl, ayant son siège au 63-65 rue de Merl, L-2146 Luxembourg, a changé en ACCOUNTIS S.à r.l. Dès lors, il y a lieu de procéder à la modification auprès du RCS.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

BOREALES PARTICIPATIONS S.A.

Référence de publication: 2015197592/14.

(150222111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2015.

Alphard S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 88.726.

—
Banque de Patrimoines Privés, société anonyme, en sa qualité d'agent domiciliataire, a dénoncé le siège social de la société anonyme, ALPHARD S.A., 30, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, RCS Luxembourg B-88.726 avec effet immédiat et résilie la convention de domiciliation.

Luxembourg, le 08 décembre 2015.

BANQUE DE PATRIMOINES PRIVÉS

Le domiciliataire

Référence de publication: 2015197459/12.

(150222238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2015.

Audrey Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 201.835.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts, signé en date du 02 décembre 2015, que l'associé unique de la Société, BRE/Europe 8NQ S.à r.l., a transféré la totalité des 37 parts sociales qu'il détenait dans la Société de la manière suivante:

(1) German Investment Holdings Sarls Charitable Trust, trust caritatif, constituée et régie selon les lois des Iles-Caïmans, ayant son domicile à Cayman Corporate Centre, 27 Hospital Road, George Town, Grand Cayman, KY1-9008, et immatriculée auprès du Cayman Corporate Center of the Cayman Islands sous le numéro 295405

Les parts de la Société sont dès lors réparties comme suit:

- | | |
|--|--------------------|
| 1. BRE/Europe 8NQ S.à r.l. - | 463 parts sociales |
| 2. German Investment Holdings Sarls Charitable Trust - | 37 parts sociales |

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 décembre 2015.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2015197485/20.

(150222446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2015.

Aviva Investors Polish Retail S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.262.500,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 16, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 111.663.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 13 Octobre 2015, que:

- Mme. Marine LE LAN, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a démissionné de son mandat de gérante de la Société avec effet au 8 Octobre 2015;

- Mme. Audrey POTIER, ayant son adresse professionnelle au 16, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été nommée en tant que gérante de la Société avec effet au 8 Octobre 2015;

- M. Tan An HUYNH, ayant son adresse professionnelle au 16, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été nommé en tant que gérant de la Société avec effet au 8 Octobre 2015.

Le conseil de gérance se compose donc comme suit au 8 Octobre 2015:

- M. Jerome PETIT, Gérant

- Mme. Audrey POTIER, Gérante

- M. Tan An HUYNH, Gérant

Pour extrait conforme,

A Luxembourg, le 7 Décembre 2015.

Référence de publication: 2015197488/22.

(150221480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2015.

Afrisat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 83.928.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement rendu en date du 26 novembre 2015, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a en vertu de l'article 203 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, prononcé la dissolution et ordonné la liquidation de la société:

- société AFRISAT SA, avec siège social à L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe, de fait inconnue à cette adresse

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Laurent LUCAS, juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Cécilia COUSQUER, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, et ordonne aux

créanciers de faire la déclaration de leurs créances au greffe du Tribunal de commerce de et à Luxembourg avant le 17 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Me Cécilia COUSQUER
Le liquidateur

Référence de publication: 2015197503/21.

(150221734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2015.

World Investments Company, en abrégé WIC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 86.321.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 20 novembre, 2015 que:

1. L'assemblée décide de révoquer le mandat de Commissaire aux Comptes à Alexis DE BERNARDI en tant que commissaire aux comptes avec adresse au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg;

2. L'assemblée décide de nommer en tant que Commissaire aux Comptes en remplacement du précédent révoqué la société FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER S.C., ayant son siège social au 45, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg sous le numéro E0001868.

Le mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2021.

Luxembourg, le 26 novembre 2015.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2015198357/18.

(150220369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2015.

Alaéo Partnership Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 17.938,77.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 163.159.

—
Veuillez prendre note que:

Suite à l'Assemblée Générale Ordinaire en date 09 Novembre 2015, les parts sociales de la Société sont désormais détenues comme suit:

1. Monsieur Wildpret O'Hep Gustav Adolf détient désormais
 - 995 parts sociales de classe A;
 - 3 907 parts sociales de classe B-1;
 - 1 954 parts sociales de classe B-2;
 - 1 954 parts sociales de classe B-3;
 - 1 954 parts sociales de classe B-4;
 - 1 954 parts sociales de classe B-5;
 - 3 983 parts sociales de classe C.
2. Monsieur Muñoz Beraza Carlos détient désormais
 - 44 755 parts sociales de classe A;
 - 181 668 parts sociales de classe B-1;
 - 92 785 parts sociales de classe B-2;
 - 92 784 parts sociales de classe B-3;
 - 92 784 parts sociales de classe B-4;
 - 92 784 parts sociales de classe B-5;
 - 24 7871 parts sociales de classe C.
3. Monsieur Giacchetti Escudero Gianfranco Eduardo détient désormais
 - 3983 parts sociales de classe A;
 - 3907 parts sociales de classe B-1;

- 1954 parts sociales de classe B-2;
- 1954 parts sociales de classe B-3;
- 1954 parts sociales de classe B-4;
- 1954 parts sociales de classe B-5;
- 15 949 parts sociales de classe C.

4. Monsieur Ros Fernández Matamoros Lázaro Ignacio détient désormais

- 14 351 parts sociales de classe A;
- 46 882 parts sociales de classe B-1;
- 23 441 parts sociales de classe B-2;
- 23 441 parts sociales de classe B-3;
- 23 441 parts sociales de classe B-4;
- 23 441 parts sociales de classe B-5;
- 73 249 parts sociales de classe C.

5. Madame Badia Eva, née le 02 janvier 1972 à Lleida, Espagne, ayant son adresse professionnelle au 56, Travessera de Gracia, bâtiment 4a, 08006 Barcelona, Espagne, détient désormais

- 99 parts sociales de classe A;
- 1 953 parts sociales de classe B-1;
- 976 parts sociales de classe B-2;
- 976 parts sociales de classe B-3;
- 976 parts sociales de classe B-4;
- 976 parts sociales de classe B-5;
- 1000 parts sociales de classe C.

6. Monsieur Danes Karel, né le 16 mai 1978 à Versailles, France, ayant son adresse professionnelle au 56, Travessera de Gracia, 08006 Barcelona, Espagne, détient désormais

- 598 parts sociales de classe A;
- 2000 parts sociales de classe C.

7. Monsieur Clerc Alex, né le 08 décembre 1970 à Lausanne, Suisse, ayant son adresse professionnelle au 56, Travessera de Gracia, 08006 Barcelona, Espagne, détient désormais

- 996 parts sociales de classe A;
- 15 627 parts sociales de classe B-1;
- 7 814 parts sociales de classe B-2;
- 7 814 parts sociales de classe B-3;
- 7 814 parts sociales de classe B-4;
- 7 814 parts sociales de classe B-5;
- 4 000 parts sociales de classe C.

8. Monsieur Costas Humbert, né le 04 juin 1981 à Barcelona, Espagne, ayant son adresse professionnelle au 56, Travessera de Gracia, 08006 Barcelona, Espagne, détient désormais

- 199 parts sociales de classe A;
- 3 907 parts sociales de classe B-1;
- 1 954 parts sociales de classe B-2;
- 1 954 parts sociales de classe B-3;
- 1 954 parts sociales de classe B-4;
- 1 954 parts sociales de classe B-5;
- 1 000 parts sociales de classe C.

9. Madame Ohlsson Ola, née le 18 octobre 1962 à Jukkasjarvi, Suède, ayant son adresse professionnelle au 56, Travessera de Gracia, bâtiment 4a, 08006 Barcelona, Espagne, détient désormais

- 199 parts sociales de classe A;
- 3 907 parts sociales de classe B-1;
- 1 954 parts sociales de classe B-2;
- 1 954 parts sociales de classe B-3;
- 1 954 parts sociales de classe B-4;
- 1 954 parts sociales de classe B-5;
- 1 000 parts sociales de classe C.

10. A&F CORP, une société par actions simplifiée enregistré sous le numéro 81072944200014 au Greffe du Tribunal de Commerce de Paris, ayant son siège social au 2, Square de l'Avenue du Bois, 75116 Paris, France, détient désormais

- 995 parts sociales de classe A;
- 3 987 parts sociales de classe C.

11. Monsieur Fabrice de Gaudemar ne détient plus parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Gwenaëlle Cousin

Gérant B

Référence de publication: 2015197452/91.

(150222052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2015.

**Unikemp S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. ACF.LU S.à r.l.).**

Siège social: L-7240 Bereldange, 50, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 154.755.

L'an deux mille quinze, le vingt-six novembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Steve KEMP, gérant, né le 10 décembre 1976 à Luxembourg, demeurant à L-7240 Bereldange, 50, route de Luxembourg.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que le comparant est l'associé unique de «ACF.LU S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-5366 Munsbach, Zone Industrielle, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro B 154.755, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 9 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2007 du 27 septembre 2010.

et qu'il a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale constate qu'en vertu d'une cession de parts sociales sous seing privé daté du 13 novembre 2015, approuvée par l'associé conformément à l'article sept (7) des statuts et considérée comme dûment signifiée à la société, conformément à l'article 1690 du code civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales, Monsieur Niels BOOMAN, demeurant au Sternfelder Strasse 8, D-54317 Farschweiler, a cédé ses cent (100) parts sociales à Monsieur Steve KEMP, prénommé.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en UNIKEMP S.à r.l. et de donner en conséquence à l'article 2 des statuts la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société prend la dénomination de «UNIKEMP S.à r.l.».

Troisième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société vers L-7240 Bereldange, 50, route de Luxembourg et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. (premier alinéa).** Le siège social est établi dans la commune de Walferdange.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de changer l'objet social et de modifier l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3.** La Société a pour objet la prestation de consultance, de conseils, supports administratifs et le coaching pour les entreprises, organisations/associations et les personnes privées.

La société a également pour objet toutes activités commerciales, en accord avec les dispositions de la loi du 9 juillet 2004, modifiant la loi modifiée du 28 décembre 1988 concernant le droit d'établissement et réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide de révoquer le gérant actuel et en lui accordant décharge et décide de nommer au poste de gérant unique pour une durée indéterminée:

Monsieur Steve KEMP, gérant, né le 10 décembre 1976 à Luxembourg, demeurant à L-7240 Bereldange, 50, route de Luxembourg.

Frais

Tous les frais et honoraires des présentes, évalués à la somme de mille euros, sont à charge de la société, et les associés s'y engagent personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Steve KEMP, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 01 décembre 2015. Relation GAC/2015/10431. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015197499/59.

(150221670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2015.

Brent (BC) Finco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 909.560,00.

Siège social: L-1748 Findel, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 182.267.

In the year two thousand and fifteen on the thirtieth day of October.

Before us, Maître Danielle Kolbach, notary residing in Rédange sur Attert, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing at Luxembourg, who will be the depository of the present deed.

Was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Brent (BC) Finco S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 182.267 (the Company). The Company was incorporated on November 20, 2013 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations n° 166 dated January 18, 2014. The articles of association have not been amended since.

There appeared,

CG Cayman LP 2, an exempted limited partnership formed under the laws of Cayman Islands, having its registered office at c/o Maples Corporate Services Limited, Ugland House, South Church Street, P.O. Box 309, George Town, Grand Cayman KY1-1104, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships of Cayman Islands under number 73272, acting by its general partner (the Sole Shareholder),

hereby represented by Régis Galiotto, notary's clerk, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

which proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Creation of classes of shares in the share capital of the Company namely (i) ordinary shares (the Ordinary Shares) and (ii) mandatory redeemable preference shares (the MRPS) all having a par value of one Canadian dollar (CAD 1) each;

2. Conversion of the twenty-five thousand (25,000) existing shares in the share capital of the Company into Ordinary Shares;

3. Increase of the share capital of the Company by an amount of eight hundred eighty-four thousand five hundred sixty Canadian dollars (CAD 884,560) so as to raise it from its present amount of twenty-five thousand Canadian dollars (CAD 25,000) consisting of twenty-five thousand (25,000) Ordinary Shares to nine hundred thousand five hundred sixty Canadian dollars (CAD 909,560) by the creation and issue of eight hundred eighty-four thousand five hundred sixty (884,560) MRPS with a par value of one Canadian dollar (CAD 1) each;

4. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 3. above;

5. Subsequent amendment and restatement of articles 5, 6, 11.1 (iii), 15, 16.1 and 16.2 of the Articles and creation of a new article 16.3 in order to reflect inter alia the creation of new classes of shares adopted under item 1. above and the increase of the share capital adopted under item 3.;

6. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff Luxembourg SARL to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the shareholders' register of the Company; and

7. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to create classes of shares in the share capital of the Company namely (i) ordinary shares (the Ordinary Shares) and mandatory redeemable preference shares (the MRPS) all having a par value of one Canadian dollar (CAD 1) each.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to convert the twenty-five thousand (25,000) existing shares in the share capital of the Company into Ordinary Shares.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of eight hundred eighty-four thousand five hundred sixty Canadian dollars (CAD 884,560) so as to raise it from its present amount of twenty-five thousand Canadian dollars (CAD 25,000) consisting of twenty-five thousand (25,000) Ordinary Shares to nine hundred thousand five hundred sixty Canadian dollars (CAD 909,560) by the creation and issue of eight hundred eighty-four thousand five hundred sixty (884,560) MRPS with a par value of one Canadian dollar (CAD 1) each.

Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to eight hundred eighty-four thousand five hundred sixty (884,560) MRPS with a par value of one Canadian dollar (CAD 1) each, and to fully pay them up by a contribution in kind consisting of a receivable in an aggregate amount of eighty-eight million four hundred fifty-six thousand sixty-four Canadian dollars (CAD 88,456,064) (the Receivable) that the Sole Shareholder holds against the Company.

Such contribution in kind shall be allocated as follows:

(i) an amount of eighty-four thousand five hundred sixty Canadian dollars (CAD 884,560) to the share capital account of the Company attached to the MRPS; and

(ii) an amount of eighty-seven million five hundred seventy-one thousand five hundred four Canadian dollars (CAD 87,571,504) to the share premium account of the Company attached to the MRPS.

The valuation of the Receivable is evidenced by a certificate issued by the management of the Company, stating that:

1. The Receivable contributed to the Company is shown on the attached balance sheet as per October 30, 2015 and booked under item "Liabilities / B.I. Debt becoming due and payable after more than one year" (the Balance Sheet);

2. The Sole Shareholder is the legal and beneficial owner of the Receivable;

3. The Receivable is certain and will be due and payable on its due date without deduction;

4. The Sole Shareholder is solely entitled to the Receivable and possesses the power to dispose of the Receivable;

5. The Receivable is not encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on the Receivable and the Receivable is not subject to any attachment;

6. There exist neither pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that the Receivable be transferred to it;

7. According to the applicable law and respective articles of association or other organizational documents, as amended, the Receivable is freely transferable;

8. All formalities required in Luxembourg or any relevant jurisdiction subsequent to the contribution in kind of the Receivable to the Company will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind, so that the Company will become the legal and beneficial owner of the Receivable, which will be extinguished by way of confusion in accordance with article 1300 of the Luxembourg Civil Code;

9. All corporate, regulatory and other approvals for the execution, delivery and performance of the Receivable to the Company, as the case may be, have been obtained or will be obtained in a manner permitted by the laws of the jurisdiction in which the Sole Shareholder is registered; and

10. Based on Luxembourg generally accepted accounting principles, the value of the Receivable as per the Balance Sheet is at least equal to eighty-eight million four hundred fifty-six thousand sixty-four Canadian dollars (CAD 88,456,064) and since the Balance Sheet no material changes have occurred which would have depreciated the value of the contribution made to the Company.

Such certificate, after signature ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Fourth resolution

The Sole Shareholder further resolves to amend and restate articles 5, 6, 11.1 (iii), 15, 16.1 and 16.2 of the Articles and creation of a new article 16.3 so that they read henceforth as follows:

“ Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at nine hundred thousand five hundred sixty Canadian dollars (CAD 909,560) represented by twenty-five thousand (25,000) ordinary shares (the Ordinary Shares) and eight hundred eighty-four thousand five hundred sixty (884,560) mandatory redeemable preference shares (the MRPS) in registered form with a par value of one Canadian dollar (CAD 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. Ordinary Shares

All Ordinary Shares shall be identical in all respects.

5.3. MRPS

5.3.1 All MRPS shall be identical in all respects.

5.3.2 Redemption:

(1) Redeemable Shares: The MRPS are redeemable shares in accordance with the provisions of these Articles. Subscribed and fully paid-up MRPS shall be redeemable (in case of plurality of MRPS shareholders, on a pro rata basis of redeemable MRPS held by each MRPS shareholder) (a) upon request of the Company and after consent of the holder of the MRPS to be redeemed; and (b) mandatorily after ten (10) years as from the date of issuance of the MRPS. The redemption of the MRPS can only be made by using sums available for distribution in accordance with article 72-1 of the Law (distributable funds, inclusive of the extraordinary reserve established with funds received by the Company as an issue premium) or the proceeds of a new issue made for the purpose of such redemption. Redeemed MRPS may be cancelled upon request of the board of managers of the Company by an affirmative vote of the General Meeting held in accordance with Article 11.

(2) Special Reserve: An amount equal to the nominal value, or, in the absence thereof, the accounting par value of all the MRPS redeemed must be included in a reserve which cannot be distributed to the shareholders except in the event of a reduction of the subscribed share capital; the reserve may only be used to increase the subscribed capital by capitalization of reserves.

(3) Redemption Price: Except as provided otherwise (i) in these Articles or (ii) by a written agreement which may be entered into among the Company and the MRPS shareholder(s), the redemption price of the MRPS to be paid in cash or in kind will be equal to the par value of the MRPS plus any prorata outstanding MRPS share premium or MRPS capital contribution plus any accrued and unpaid dividends.

(4) Redemption Procedure: Except as otherwise provided in a written agreement which may be entered into among the Company and the MRPS shareholder(s), at least three (3) days prior to the redemption date, written notice shall be sent by registered mail to each registered MRPS shareholder, at his or her address last shown in the register of shareholders, notifying such MRPS shareholder of the number of MRPS so to be redeemed, specifying the redemption date, the redemption price, the procedures necessary to submit the MRPS to the Company for redemption and the anticipated date of the general meeting of shareholders resolving on the redemption of MRPS. The redemption price of such MRPS shall be payable to the order of the person whose name appears on the share register as the owner thereof on the bank account provided to the Company by such shareholder before the redemption date.

5.3.3 Non-voting shares.

(1) The MRPS do not carry any voting rights as long as the Company has a sole shareholder. For the avoidance of any doubt, as soon as the Company has more than one shareholder this article 5.3.3. will immediately cease to be applicable.

(2) The MRPS will nevertheless carry voting right in every general meeting called upon to deal with the following matters:

- the issue of new shares carrying preferential rights;
- the determination of the preferential cumulative dividend attaching to the non-voting shares;
- the conversion of non-voting preferred shares into ordinary shares;
- the reduction of the capital of the company;
- any change to its corporate object;
- the issue of convertible bonds;
- the dissolution of the company before its term;
- the transformation of the company into a company of another legal form.

(3) The MRPS have the same voting rights as the Ordinary Shares at all general meetings, in case, despite the existence of profits available for that purpose, the preferential cumulative dividends mentioned in Article 15.4 have not been paid in their entirety for any reason whatsoever for a period of two successive financial years and until such time as all cumulative dividends shall have been received in full.

5.4. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.”

“ **Art. 6. Shares.**

6.1. The Ordinary Shares and the MRPS (individually, a Share and collectively the Shares) are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per Share.

6.2. The Shares are freely transferable between shareholders.

6.3. When the Company has a sole shareholder, the Shares are freely transferable to third parties.

6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of Shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.5. A Share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.7. The Company may redeem its own Shares, provided:

- (i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or
- (ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.”

“ **Art. 11. [...]**

11.1 (iii) Each Ordinary Share entitles the holder to one (1) vote and each MRPS entitles the holder(s) to one vote in case article 5.3.3 (2) and/or 3 applies and, in any event, in case of plurality of shareholders.”

“ **Art. 15. Allocation of Profits.**

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, in accordance with article 15.4 below and subject to the following conditions:

- (i) the Board must draw up interim accounts;
- (ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;
- (iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and
- (iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

15.4 Any distribution shall be made and paid in the following order of priority:

15.4.1 Each MRPS shareholder shall be entitled to a preferential and cumulative dividend, as and when declared, out of the profits of the Company resulting directly or indirectly from the MRPS Underlying Assets and available for distribution, which shall be equal to the higher of:

(i) zero point five per cent (0.5%) calculated annually on the percentage of notional capital held by such shareholder in the Company, notional capital meaning the capital invested by such shareholder in respect of its MRPS (nominal value and, as the case may be, outstanding MRPS share premium and/or MRPS capital contribution), which shall accrue and be calculated assuming a 365 day year; and

(ii) an amount equal to the all income derived annually from the MRPS Underlying Assets minus an arm's length margin, expressed in basis points and determined in a transfer pricing study, to be decided by the Board (the Coupon), such Coupon shall accrue and be calculated assuming a 365 day year;

15.4.2 the shareholders have discretionary power to dispose of the surplus, if any. It may, in particular, allocate such profit to the payment of a dividend on Ordinary Shares.

15.5. For the purpose of article 15.4, “MRPS Underlying Assets” means the underlying assets relating to a Company's investment financed directly or indirectly by the MRPS.”

“ **16.1.** In the event of the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of share-

holders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company subject to Article 16.2 below.

16.2. After payment of all third party debts and liabilities of the company or deposit of any funds to that effect, the MRPS shareholder or, in case there is a plurality of MRPS shareholders, each MRPS shareholder will be entitled to an amount payable in cash or in kind equal to its accrued and unpaid dividends, if any, and to the reimbursement of the percentage of notional capital held by each of them in the Company, notional capital meaning the share capital of the Company subscribed by him/it plus any prorata outstanding MRPS share premium or MRPS capital contribution.

16.3. After payment of all debts and liabilities of the Company (including all shareholders' claims) and after payment of all accrued and unpaid dividends with regard to the MRPS and reimbursement of the notional capital of the MRPS or deposit of any funds to that effect, the surplus will be paid to the holders of Ordinary Shares in proportion to the percentage of the notional capital held by each of them in the Company.”

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolve to amend to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and to authorise and empower any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff Luxembourg SARL to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the shareholders' register of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately seven thousand five hundred Euros (7,500.- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le trentième jour du mois d'octobre.

Par-devant nous, Maître Danielle Kolbach, notaire de résidence à Rédange sur Attert, agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Brent (BC) Finco S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social est établi au 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 182.267 (la Société). La Société a été constituée le 20 novembre 2013 par acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 166 en date du 18 janvier 2014. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

A comparu

CG Cayman L.P. 2, une société en commandite exemptée (exempted limited partnership) organisée selon le droit des Îles Caïmans, dont le siège social se situe à c/o Maples Corporate Services Limited, Uglan House, South Church Street, P.O. Box 309, George Town, Grand Cayman KY1-1104, Îles Caïmans, inscrite auprès du registre des sociétés en commandite exemptées (Registrar of Exempted Limited Partnerships) des Îles Caïmans sous le numéro 73272, agissant par le biais de son associé commandité (general partner), (l'Associé Unique),

ici représenté par Régis Galiotto, clerc de notaire, de résidence professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.
- II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:

1. Création de classes de parts sociales dans le capital de la Société, à savoir, (i) des parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires), et (ii) des parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables (les PSPOR) ayant toutes une valeur nominale de un dollar canadien (CAD 1) chacune;

2. Conversion des vingt-cinq mille (25.000) parts sociales existantes dans le capital social de la Société en Parts Sociales Ordinaires;

3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de huit cent quatre-vingt-quatre mille cinq cent soixante dollars canadiens (CAD 884.560) afin de porter le capital social de son montant actuel de vingt-cinq mille dollars canadiens (CAD 25.000), représenté par vingt-cinq mille (25.000) Parts Sociales Ordinaires, à neuf cent neuf mille cinq cent soixante dollars canadiens (CAD 909.560) par le biais de la création et de l'émission de huit cent quatre-vingt-quatre mille cinq cent soixante (884.560) PSPOR d'une valeur nominale de un dollar canadien (CAD 1) chacune;

4. Souscription et libération de l'augmentation de capital précisée au point 3 ci-dessus;

5. Modification et reformulation subséquentes des articles 5, 6, 11.1 (iii), 15, 16.1 et 16.2 des Statuts et création d'un nouvel article 16.3 afin d'y refléter inter alia, la création de nouvelles classes de parts sociales mentionnée au point 1. ci-dessus et l'augmentation de capital social mentionnée au point 3.;

6. Modification du registre des associés de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff Luxembourg SARL, de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et

7. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de créer des classes de parts sociales dans le capital de la Société, à savoir, (i) des parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires), et (ii) des parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables (les PSPOR) ayant toutes une valeur nominale de un dollar canadien (CAD 1) chacune;

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de convertir les vingt-cinq mille (25.000) parts sociales existantes dans le capital social de la Société en Parts Sociales Ordinaires.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de huit cent quatre-vingt-quatre mille cinq cent soixante dollars canadiens (CAD 884.560) afin de porter le capital social de son montant actuel de vingt-cinq mille dollars canadiens (CAD 25.000), représenté par vingt-cinq mille (25.000) Parts Sociales Ordinaires, à neuf cent neuf mille cinq cent soixante dollars canadiens (CAD 909.560) par le biais de la création et de l'émission de huit cent quatre-vingt-quatre mille cinq cent soixante (884.560) PSPOR d'une valeur nominale de un dollar canadien (CAD 1) chacune.

Souscription - Libération

Sur ce, l'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux huit cent quatre-vingt-quatre mille cinq cent soixante (884.560) PSPOR d'une valeur nominale de un dollar canadien (CAD 1) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en nature qui consiste en une créance d'un montant total de quatre-vingt-huit million quatre cents cinquante-six mille soixante-quatre dollars canadiens (CAD 88.456.064) (la Créance) que l'Associé Unique détient vis-à-vis de la Société.

Ledit apport en nature est affecté de la manière suivante:

(i) un montant de huit cent quatre-vingt-quatre mille cinq cent soixante dollars canadiens (CAD 884.560) au compte de capital social de la Société lié aux PSPOR; et

(ii) un montant de quatre-vingt-sept million cinq cent soixante-et-onze mille cinq cent quatre dollars canadiens (CAD 87.571.504) au compte de prime d'émission de la Société lié aux PSPOR.

L'évaluation de la Créance est prouvée par un certificat émis par la gérance de la Société attestant que:

«1. La Créance apportée à la Société est reflétée au bilan joint, en date du 30 octobre 2015, et comptabilisé sous la rubrique «Passif / B.I. Dettes due à plus d'un an» (le Bilan);

2. L'Associé Unique est le propriétaire et le bénéficiaire économique unique de la Créance;

3. La Créance est certaine et sera exigible en date due et sans aucune déduction;

4. L'Associé Unique est le seul titulaire de droits au titre de la Créance et a le droit de disposer de la Créance;

5. La Créance n'est grevée d'aucun nantissement ou usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un nantissement ou un usufruit au titre de la Créance et la Créance n'est soumise à aucun privilège;

6. Il n'existe aucun droit de préemption, ni d'autres droits en vertu desquels une personne serait autorisée à demander à ce que la Créance lui soit cédée;

7. En vertu du droit applicable et des statuts ou autres documents constitutifs respectifs, tels que modifiés, la Créance est librement cessible;

8. Toutes les formalités requises à Luxembourg ou dans toute autre juridiction concernée consécutives à l'apport en nature de la Créance à la Société seront effectuées dès réception d'une copie certifiée de l'acte notarié documentant ledit

apport en nature; de sorte que la Société deviendra le propriétaire en pleine propriété de la Créance qui sera éteinte par voie de confusion conformément à l'article 1300 du code civil luxembourgeois;

9. Toutes les approbations sociales, réglementaires ou autres dans le cadre de la signature, de la remise et de l'accomplissement de [l'apport] de la Créance à la Société, le cas échéant, ont été obtenues ou seront obtenues conformément au droit de la juridiction du ressort de laquelle le Société est immatriculée; et

10. Sur base de principes comptables généralement acceptés à Luxembourg, la valeur de la Créance est au moins égale à quatre-vingt-huit million quatre cents cinquante-six mille soixante-quatre dollars canadiens (CAD 88,456,064) d'après le Bilan, et aucun changement matériel qui aurait eu pour effet de déprécier la valeur de l'apport fait à la Société n'est intervenu depuis cette évaluation.

Ledit certificat, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera attaché au présent acte pour être soumis avec lui auprès des autorités d'enregistrement.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide en outre de modifier et reformuler des articles 5, 6, 11.1 (iii), 15, 16.1 et 16.2 des Statuts et de créer un nouvel article 16.3 de sorte qu'ils aient désormais la teneur suivante:

« Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à neuf cent neuf mille cinq cent soixante dollars canadiens (CAD 909.560) représenté par vingt-cinq mille (25.000) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires), et huit cent quatre-vingt-quatre mille cinq cent soixante (884.560) parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables (les PSPOR), sous forme nominative, d'une valeur nominale de un dollar canadien (CAD 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Parts Sociales Ordinaires

Toutes les Parts Sociales Ordinaires sont identiques à tous les égards.

5.3. PSPOR

5.3.1. Toutes les PSPOR, sont identiques à tous les égards.

5.3.2. Rachat

(1) Parts Sociales Rachetables: les PSPOR sont des parts sociales rachetables conformément aux stipulations des présents Statuts. Les PSPOR souscrites et entièrement libérées sont rachetables (en cas de pluralité d'associés PSPOR, sur une base proportionnelle des PSPOR rachetables détenues par chaque associé PSPOR) (a) sur demande de la Société et après accord du détenteur des PSPOR à racheter; et (b) obligatoirement après dix (10) années à compter de la date de l'émission des PSPOR. Le rachat des PSPOR ne peut être effectué qu'en utilisant les sommes disponibles pour distribution conformément à l'article 72-1 de la Loi (fonds distribuable, y compris la réserve extraordinaire constituée avec les fonds reçus par la Société en tant que prime d'émission) ou le produit de la nouvelle émission réalisée aux fins dudit rachat. Les PSPOR rachetées peuvent être annulées sur demande du conseil de gérance de la Société par un vote favorable de l'Assemblée Générale tenue conformément à l'article 11.

(2) Réserve Spécial: Un montant égal à la valeur nominale, ou en son absence, le pair comptable de toutes les PSPOR rachetées doit être inclus dans une réserve qui ne peut faire l'objet de distribution aux associés sauf en cas de réduction du capital social souscrit; la réserve peut uniquement être utilisée afin d'augmenter de capital social souscrit par capitalisation des réserves.

(3) Prix de Rachat: Sauf autrement prévu (i) par les présents Statuts ou (ii) par une convention écrite qui peut être conclue entre la Société et l(es) associé(s) PSPOR, le prix de rachat des PSPOR à payer en numéraire ou en nature sera égal à la valeur nominale des PSPOR plus la proportion de prime démission de PSPOR en circulation, ou l'apport en capital PSPOR plus les dividendes cumulés non payés.

(4) Procédure de Rachat: Sauf autrement prévu par une convention écrite qui peut être conclue entre la Société et les associé(s) PSPOR, trois (3) jours au moins avant la date de rachat, un avis écrit est envoyé par lettre recommandée à chaque associé PSPOR inscrit, à son adresse dernièrement indiquée sur le registre des associés, notifiant ledit associé PSPOR du nombre de PSPOR à racheter, spécifiant la date de rachat, le prix de rachat, la procédure nécessaire à la soumission des PSPOR à la Société pour rachat et la date anticipée de l'assemblée générale des associés se prononçant sur le rachat des PSPOR. Le prix de rachat desdites PSPOR est payable à l'ordre de la personne dont le nom apparaît sur le registre de parts sociales en tant que propriétaire sur le compte bancaire fourni à la Société par ledit associé avant la date de rachat.

5.3.3. Parts Sociales sans droit de vote

(1) Les PSPOR ne sont assorties d'aucun droit de vote tant que la Société n'a qu'un seul associé. Pour lever tout ambiguïté, dès que la Société à plus d'un associé le présent article 5.3.3. cessera immédiatement d'être appliqué.

(2) Les PSPOR seront néanmoins assorties de droits de vote à chaque assemblée générale appelée à se prononcer sur les sujets suivants:

- l'émission de nouvelles parts sociales assorties de droits préférentiels;
- la détermination de dividendes cumulatifs préférentiels liés aux parts sociales sans droit de vote;
- la conversion de parts sociales préférentielles sans droit de vote en parts sociales ordinaires;
- la réduction du capital de la société;

- tout changement porté à son objet social;
- l'émission d'obligations convertibles;
- la dissolution de la société avant son terme;
- la transformation de la société en une société d'une forme juridique différente;

(3) Les PSPOR confèrent des droits de vote comparables à ceux des Parts Sociales Ordinaires lors de toutes les assemblées générales, dans le cas où, malgré l'existence de bénéfices disponibles à cet effet, les dividendes cumulatifs préférentiels mentionnés à l'article 15.4 n'ont pas été payés dans leur intégralité pour quelque raison que ce soit pendant une période de deux exercices sociaux successifs et jusqu'au moment où tous les dividendes cumulatifs préférentiels soient reçus dans leur totalité.

5.4. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.»

« **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Les Parts Sociales Ordinaires et les PSPOR (individuellement une Part Sociale et collectivement les Parts Sociales) sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par Part Sociale.

6.2. Les Parts Sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les Parts Sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des Parts Sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.5. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.6. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.7. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition:

- (i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou
- (ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.»

« **Art. 11. [...]**

11.1. (iii) Chaque Part Sociale Ordinaire confère un (1) vote à son détenteur et chaque PSPOR confère un (1) vote à son (ses) détenteur(s) en cas d'application de l'article 5.3.3 (2) et/ou 3, et dans l'hypothèse d'une pluralité d'associés.»

« **Art. 15. Affectation des Bénéfices.**

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, conformément à l'article 15.4 ci-dessous et aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la Réserve Légale;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Conseil.

15.4 Toute distribution est réalisée et payée dans l'ordre de priorité suivant:

15.4.1 Chaque associé PSPOR a droit à des dividendes cumulatifs préférentiels, dès que et une fois déclarés, à partir des bénéfices de la Société provenant directement ou indirectement des Actifs Sous-Jacents PSPOR et disponibles à la distribution, et qui sont égaux au plus élevés des montant suivants:

(i) zéro virgule cinq pour cent (0,5%) calculé annuellement sur le pourcentage du capital notionnel détenu par ledit associé dans la Société, capital notionnel signifiant le capital investi par ledit associé en lien avec ses PSPOR (valeur nominale et, selon le cas, prime démission de PSPOR en circulation et/ou apport en capital de PSPOR), qui s'accumule et est calculé sur la base d'une année supposée de 365 jours; et

(ii) un montant égal au revenu total tiré annuellement des Actifs Sous-Jacents PSPOR moins une marge fixée de manière indépendante et déterminé dans le cadre d'une analyse de prix de transfert, qui est décidé par le Conseil (le Coupon), lequel Coupon s'accumule et est calculé sur la base d'une année supposée de 365 jours.

15.4.2 Les associés bénéficient de pouvoirs discrétionnaires à l'effet de disposer du boni, le cas échéant. Ils peuvent, notamment, affecter ledit profit à la distribution de dividendes au titre des Parts Sociales Ordinaires.

15.5. Aux fins de l'article 15.4. «Actifs Sous-Jacents PSPOR» désigne les actifs sous-jacents relatifs à un investissement de la Société financé directement ou indirectement par les PSPOR».

« 16.1. Dans le cas de la dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, nommé(s) par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations. Sauf décision contraire des associés, ou autrement prévu par la loi, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société sous réserve de l'article 16.2 ci-dessous.

16.2. Après le paiement du passif, de toutes les dettes de la Société à l'égard des tiers, ou de la mise en réserve de fonds à cet effet, l'associé PSPOR, ou en cas de pluralité d'associés PSPOR, chaque associé PSPOR aura droit à un montant payable en numéraire ou en nature égal à ses dividendes cumulés et non-payés, le cas échéant, et au remboursement du pourcentage de capital notionnel détenu par chacun d'eux dans la Société, capital notionnel signifie le capital social de la Société souscrit par ce dernier plus le prorata de prime démission de PSPOR en circulation ou d'apport en capital de PSPOR.

16.3. Après le paiement du passif, et de toutes les dettes de la Société (y compris toutes les créances des associés) et après le paiement de tous les dividendes cumulés et non-payés au titre des PSPOR ou de la mise en réserve de fonds à cet effet, le boni sera payé aux détenteurs de Parts sociales Ordinaires proportionnellement au pourcentage du capital notionnel détenu par chacun d'eux dans la Société.»

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff Luxembourg SARL, de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à un montant approximatif de sept mille cinq cents Euros (EUR 7.500.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaut.

DONT ACTE, le présent acte notarié est passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, il a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: R. GALIOTTO et D. KOLBACH.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 6 novembre 2015. Relation: 1LAC/2015/35283. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 7 décembre 2015.

Référence de publication: 2015197565/467.

(150222054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2015.

Pollux Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 188.711.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016000515/9.

(150239489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

Bismuth Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 199.264.

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND FIFTEEN,
ON THE FIRST DAY OF THE MONTH OF DECEMBER.

Before us, Maître Cosita DELVAUX, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,
there appeared:

Kensington France Logistics Topco S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500.- and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg under number B 197.329 (the "Sole Shareholder"),

represented by Maître Ségolène Le Marec, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 1 December 2015, which proxy shall be registered with together with the present deed,

being the Sole Shareholder of Bismuth Investment S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) and registered with the RCS under number B 199.264 (the "Company"), incorporated on 30 July 2015 pursuant to a deed of Maître Cosita DELVAUX, notary then residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") on 2 October 2015, number 2714.

The articles of association of the Company have never been amended.

The appearing party, acting in the above mentioned capacity, declared and requested the notary to record as follows:

1. The Sole Shareholder holds all the five hundred (500) shares in issue in the Company so that the total share capital is represented and resolutions can be validly taken by the Sole Shareholder.

2. The items on which resolutions are to be taken are as follows:

A) Increase of the issued share capital of the Company from twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) to twenty-five thousand (EUR 25,000) by the issue of five hundred (500) new shares (the "New Shares") with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25) each; subscription to and payment of the New Shares by way of a contribution in kind consisting in five hundred (500) shares held by the Sole Shareholder in Kensington France Logistics Pledgeco S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500.- and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg under number B 197.390 ("Kensington France Logistics Pledgeco") for an aggregate value of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) (the "Contribution in Kind"); acknowledgement of the report of the sole manager of the Company dated 1 December 2015 on the valuation of the Contribution in Kind (the "Valuation Report"); approval of the valuation of the Contribution in Kind and issue of the New Shares; allocation of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) to the share capital of the Company; consequential amendment of the first sentence of article 5 of the articles of association of the Company to be read henceforth as follows:

" **Art. 5. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at twenty-five thousand Euros (EUR 25,000) represented by one thousand (1,000) shares with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25) each."

B) Change of the name of the Company into "Kensington France Logistics Midco S.à r.l." and consequential amendment of Article 1 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

" **Art. 1. Denomination.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Kensington France Logistics Midco S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation."

Thereafter the following resolutions were passed by the Sole Shareholder of the Company:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the issued share capital of the Company from twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) to twenty-five thousand Euros (EUR 25,000) by the issue of five hundred (500) new shares (the "New Shares") with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25) each.

Thereupon, the Sole Shareholder prenamed, represented as stated above, subscribed to the New Shares and paid the New Shares by way of the Contribution in Kind which consists in five hundred (500) shares held by the Sole Shareholder in Kensington France Logistics Pledgeco for a total aggregate amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500).

The Valuation Report is acknowledged. The conclusion of the Valuation Report reads as follows:

“In view of the above the Sole Manager believes that the value of the Contribution in Kind amounts to twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) being at least equal to the total subscription price of the five hundred (500) shares proposed to be issued.”

It is resolved to evaluate the Contribution in Kind at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) and to approve the valuation of the Contribution in Kind.

It is resolved to issue the New Shares and to allocate twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) to the share capital.

Consequently, the Sole Shareholder resolved to amend the first sentence of article 5 of the articles of incorporation of the Company to be read henceforth as follows:

" **Art. 5. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at twenty-five thousand Euros (EUR 25,000) represented by one thousand (1,000) shares with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25) each."

Second resolution

The sole shareholder resolved to change the name of the Company into “Kensington France Logistics Midco S.à r.l.” and to consequentially amend Article 1 of the articles of the Company as follows:

“ **Art. 1. Denomination.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Kensington France Logistics Midco S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation”.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,800.-.

The undersigned notary who understands and speaks German and English states herewith that on request of the above appearing party the present deed is worded in English followed by a German translation. On request of the same appearing party and in case of divergences between the German and the English texts, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by its name, first name, civil status and residence, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorhergehenden englischen Textes:

IM JAHRE ZWEITAUSENDFÜNFZEHN,
AM ERSTEN TAGE DES MONATS DEZEMBER,

Vor uns, der unterzeichnenden Notarin Cosita Delvaux, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg,

Ist erschienen:

Kensington France Logistics Topco S.à r.l., eine société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) luxemburgischen Rechts mit Sitz in 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxemburg, deren Gesellschaftskapital zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500) beträgt und eingetragen ist im Registre de commerce et des sociétés (das «RCS») in Luxemburg unter der Nummer B 197.329, (der «Alleinige Gesellschafter»),

hier vertreten durch Frau Ségolène Le Marec, Rechtsanwältin, beruflich wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt am 1. Dezember 2015, welche vorliegender Urkunde beigefügt ist um mit dieser bei der Registrierungsbehörde eingereicht zu werden,

als Alleiniger Gesellschafter der Bismuth Investment S.à r.l., eine société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) luxemburgischen Rechts mit Sitz in 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxemburg, deren Gesellschaftskapital zwölftausendfünfhundertfünfzig Euro (EUR 12.500) beträgt und eingetragen ist im RCS in Luxemburg, unter der Nummer B 199.264 (die «Gesellschaft»), gegründet am 30. Juli 2015 gemäß Urkunde aufgenommen durch Maître Cosita Delvaux, Notar mit damaligem Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, veröffentlicht am 2. Oktober 2015 im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (das «Mémorial»), Nummer 2714.

Die Satzung der Gesellschaft wurde nie abgeändert.

Der Erschienene, welcher gemäß der oben erwähnten Vollmacht handelt, gibt folgende Erklärungen ab und ersucht den amtierenden Notar folgendes zu beurkunden:

1. Der Alleinige Gesellschafter der Gesellschaft besitzt alle fünfhundert (500) von der Gesellschaft ausgegebenen Gesellschaftsanteile, sodass das gesamte Gesellschaftskapital vertreten ist und vom Alleinigen Gesellschafter wirksam über alle Punkte der Tagesordnung entschieden werden kann.

2. Die Punkte, über die Beschlüsse getroffen werden soll, sind die folgenden:

A) Erhöhung des von der Gesellschaft ausgegebenen Gesellschaftskapitals von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500) auf fünfundzwanzigtausend Euro (EUR 25.000) durch die Ausgabe von fünfhundert (500) neuen Gesellschaftsanteilen (die "Neuen Gesellschaftsanteile") mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25); Zeichnung von

und Bezahlung solcher Neuen Gesellschaftsanteile durch eine Sacheinlage, bestehend aus fünfhundert (500) Anteilen, welche vom Alleinigen Gesellschafter an der Kensington France Logistics Pledgeco S.à r.l. gehalten werden, eine société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) luxemburgischen Rechts mit Sitz in 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, deren Gesellschaftskapital zwölftausendfünfhundertfünfzig Euro (EUR 12.500) beträgt und eingetragen ist im RCS in Luxemburg, unter der Nummer B197.390 („Kensington France Logistics Pledgeco“) zu einem Gesamtbetrag von zwölftausendfünfhundert Euros (EUR 12.500) (die «Sacheinlage»); Anerkennung des Berichts des Alleinigen Geschäftsführers der Gesellschaft vom 1. Dezember 2015 über die Bewertung der Sacheinlage (der "Bewertungsbericht"); Genehmigung der Bewertung der Sacheinlage und Ausgabe all dieser Neuen Gesellschaftsanteile; Zuteilung von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500) zum Gesellschaftskapital der Gesellschaft; entsprechende Abänderung des ersten Satzes des Artikels 5 der Satzung der Gesellschaft wie folgt:

" **Art. 5. Gesellschaftskapital.** Das herausgegebene Aktienkapital der Gesellschaft beläuft sich auf fünfundzwanzigtausend Euro (EUR 25.000), eingeteilt in tausend (1.000) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25)."

B) Abänderung von Artikel 1 der Satzung der Gesellschaft so dass Artikel 1 der Satzung der Gesellschaft folgenden Wortlaut hat:

“ **Art. 1. Gesellschaftsname.** Eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit dem Namen "Kensington France Logistics Midco S.à r.l." (die „Gesellschaft“) wird hiermit von der erschienenen Partei und allen Personen, die gegebenenfalls zukünftig als Gesellschafter eintreten, gegründet. Die Gesellschaft wird durch vorliegende Satzung und durch die entsprechende luxemburgische Gesetzgebung geregelt.”

Danach wurden die folgenden Beschlüsse vom Alleinigen Gesellschafter getroffen:

Erster Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter hat beschlossen, das von der Gesellschaft ausgegebene Gesellschaftskapital von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500) auf fünfundzwanzigtausend Euro (EUR 25.000) durch die Ausgabe von fünfhundert (500) neuen Gesellschaftsanteilen (die "Neuen Gesellschaftsanteile") mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig (EUR 25) zu erhöhen.

Daraufhin hat der Alleinige Gesellschafter, wie oben erwähnt, vertreten, all diese Neuen Gesellschaftsanteile gezeichnet und all diese Neuen Gesellschaftsanteile durch eine Sacheinlage bezahlt, bestehend aus fünfhundert (500) Anteilen, welche vom Alleinigen Gesellschafter an Kensington France Logistics Pledgeco zu einem Gesamtbetrag von zwölftausendfünfhundert Euros (EUR 12.500).

Der Bewertungsbericht wird anerkannt. Der Schlusssatz des Bewertungsberichts lautet wie folgt:

“Im Hinblick auf das Vorgenannte ist der Alleinige Geschäftsführer der Annahme, dass sich der Wert der Sacheinlage auf zwölftausendfünfhundert Euros (EUR 12.500) beläuft, welches mindestens dem Gesamtzeichnungspreis der fünfhundert (500) Gesellschaftsanteilen entspricht, der zur Ausgabe vorgeschlagen wurde.” Es wird beschlossen, die Sacheinlage mit zwölftausendfünfhundert Euros (EUR 12.500) zu bewerten und die Bewertung der Sacheinlage zu genehmigen.

Es wird beschlossen, all diese Neuen Gesellschaftsanteile auszugeben und zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500) zum Gesellschaftskapital der Gesellschaft zuzuteilen.

Folglich beschließt der Alleinige Gesellschafter den ersten Satz des Artikels 5 der Satzung der Gesellschaft wie folgt abzuändern:

" **Art. 5. Gesellschaftskapital.** Das herausgegebene Aktienkapital der Gesellschaft beläuft sich auf fünfundzwanzigtausend Euro (EUR 25.000), eingeteilt in tausend (1.000) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25)."

Zweiter Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter beschloss, den Namen der Gesellschaft in „Kensington France Logistics Midco S.à r.l.“ abzuändern und den Artikel 1 der Satzung wie folgt abzuändern:

„ **Art. 1. Gesellschaftsname.** Eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit dem Namen „Kensington France Logistics Midco S.à r.l." (die „Gesellschaft“) wird hiermit von der erschienenen Partei und allen Personen, die gegebenenfalls zukünftig als Gesellschafter eintreten. Die Gesellschaft wird durch vorliegende Satzung und durch die entsprechende Gesetzgebung geregelt.“

Kosten

Die Ausgaben, Kosten, Vergütungen und Aufwendungen jeglicher Art, welche der Gesellschaft aufgrund dieser Akte entstehen, werden ungefähr abgeschätzt auf EUR 1.800,-.

Der unterzeichnende Notar, welcher der englischen und deutschen Sprache kundig ist, bestätigt hiermit, dass auf Anfrage der erschienenen Partei vorliegende Urkunde in englischer Sprache verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung, und dass im Falle einer Abweichung zwischen dem englischen und dem deutschen Text, die englische Fassung maßgebend ist.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Vollmachtnehmer der erschienenen Partei der dem amtierenden Notar nach Namen, Vornamen, Zivilstand und Wohnort bekannt ist, hat derselbe zusammen mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: S. LE MAREC, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 02 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/38144. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, zwecks Hinterlegung im Handels- und Gesellschaftsregister und zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 07. Dezember 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015197560/177.

(150221786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2015.

Brent (BC) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 1.405.786,00.

Siège social: L-1748 Findel, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 182.220.

In the year two thousand fifteen, the thirtieth day of October,

Before us, Maître Danielle Kolbach, notary residing in Rédange sur Attert, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing at Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

Was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Brent (BC) S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 182.220 (the Company). The Company was incorporated on November 20, 2013 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations n° 135 dated January 15, 2014. The articles of association have not been amended since.

There appeared,

Bain Capital Integral Investors 2008, L.P., an exempted limited partnership formed under the laws of Cayman Islands, having its registered office at c/o Maples Corporate Services Limited, Uglan House, South Church Street, P.O. Box 309, George Town, Grand Cayman KY1-1104, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships of Cayman Islands under number 22568, acting by its general partner (the Sole Shareholder),

hereby represented by Régis Galiotto, notary's clerk, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

which proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Creation of classes of shares in the share capital of the Company namely (i) ordinary shares (the Ordinary Shares), (ii) financing mandatory redeemable preference shares (the Financing MRPS) and (iii) equity mandatory redeemable preference shares (the Equity MRPS) all having a par value of one Canadian dollar (CAD 1) each;

2. Conversion of the twenty-five thousand (25,000) existing shares in the share capital of the Company into Ordinary Shares;

3. Increase of the share capital of the Company by an amount of one million three hundred eighty thousand seven hundred eighty-six Canadian dollars (CAD 1,380,786) so as to raise it from its present amount of twenty-five thousand Canadian dollars (CAD 25,000) consisting of twenty-five thousand (25,000) Ordinary Shares to one million four hundred five thousand seven hundred eighty-six Canadian dollars (CAD 1,405,786) by the creation and issue of eight hundred sixty-four thousand one hundred seventy-four (864,174) Financing MRPS and five hundred sixteen thousand six hundred twelve (516,612) Equity MRPS with a par value of one Canadian dollar (CAD 1) each;

4. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 3. above;

5. Subsequent amendment and restatement of articles 5, 6, 11.1 (iii), 15, 16.1 and 16.2 of the Articles and creation of a new article 16.3 in order to reflect *inter alia* the creation of new classes of shares adopted under item 1. above and the increase of the share capital adopted under item 3.;

6. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff Luxembourg SARL to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the shareholders' register of the Company; and

7. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to create classes of shares in the share capital of the Company namely (i) ordinary shares (the Ordinary Shares), (ii) financing mandatory redeemable preference shares (the Financing MRPS) and (iii) equity mandatory redeemable preference shares (the Equity MRPS) all having a par value of one Canadian dollar (CAD 1) each.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to convert the twenty-five thousand (25,000) existing shares in the share capital of the Company into Ordinary Shares.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one million three hundred eighty thousand seven hundred eighty-six Canadian dollars (CAD 1,380,786) so as to raise it from its present amount of twenty-five thousand Canadian dollars (CAD 25,000) consisting of twenty-five thousand (25,000) Ordinary Shares to one million four hundred five thousand seven hundred eighty-six Canadian dollars (CAD 1,405,786) by the creation and issue of eight hundred sixty-four thousand one hundred seventy-four (864,174) Financing MRPS and five hundred sixteen thousand six hundred twelve (516,612) Equity MRPS with a par value of one Canadian dollar (CAD 1) each.

Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to eight hundred sixty-four thousand one hundred seventy-four (864,174) Financing MRPS and to five hundred sixteen thousand six hundred twelve (516,612) Equity MRPS with a par value of one Canadian dollar (CAD 1) each, and to fully pay them up by a contribution in kind consisting of a receivable in an aggregate amount of one hundred thirty-eight million seventy-eight thousand seven hundred four Canadian dollars (CAD 138,078,704) (the Receivable) that the Sole Shareholder holds against the Company.

Such contribution in kind shall be allocated as follows:

(i) an amount of eight hundred sixty-four thousand one hundred seventy-four Canadian dollars (CAD 864,174) to the share capital account of the Company attached to the Financing MRPS;

(ii) an amount of eighty-five million five hundred fifty-three thousand two hundred sixty-seven Canadian dollars (CAD 85,553,267) to the share premium account of the Company attached to the Financing MRPS;

(iii) an amount of five hundred sixteen thousand six hundred twelve Canadian dollars (CAD 516,612) to the share capital account of the Company attached to the Equity MRPS; and

(iv) an amount of fifty-one million one hundred forty-four thousand six hundred fifty-one Canadian dollars (CAD 51,144,651) to the share premium account of the Company attached to the Equity MRPS.

The valuation of the Receivable is evidenced by a certificate issued by the management of the Company, stating that:

1. The Receivable contributed to the Company is shown on the attached balance sheet as per October 30, 2015 and booked under item "Liabilities / B.I.b) Debt becoming due and payable after more than one year" (the Balance Sheet);

2. The Sole Shareholder is the legal and beneficial owner of the Receivable;

3. The Receivable is certain and will be due and payable on its due date without deduction;

4. The Sole Shareholder is solely entitled to the Receivable and possesses the power to dispose of the Receivable;

5. The Receivable is not encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on the Receivable and the Receivable is not subject to any attachment;

6. There exist neither pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that the Receivable be transferred to it;

7. According to the applicable law and respective articles of association or other organizational documents, as amended, the Receivable is freely transferable;

8. All formalities required in Luxembourg or any relevant jurisdiction subsequent to the contribution in kind of the Receivable to the Company will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind, so that the Company will become the legal and beneficial owner of the Receivable, which will be extinguished by way of confusion in accordance with article 1300 of the Luxembourg Civil Code;

9. All corporate, regulatory and other approvals for the execution, delivery and performance of the Receivable to the Company, as the case may be, have been obtained or will be obtained in a manner permitted by the laws of the jurisdiction in which the Sole Shareholder is registered; and

10. Based on Luxembourg generally accepted accounting principles, the value of the Receivable as per the Balance Sheet is at least equal to one hundred thirty-eight million seventy-eight thousand seven hundred four Canadian dollars (CAD 138,078,704) and since the Balance Sheet no material changes have occurred which would have depreciated the value of the contribution made to the Company.

Such certificate, after signature *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Fourth resolution

The Sole Shareholder further resolves to amend and restate articles 5, 6, 11.1 (iii), 15, 16.1 and 16.2 of the Articles and creation of a new article 16.3 so that they read henceforth as follows:

“ Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at one million four hundred five thousand seven hundred eighty-six Canadian dollars (CAD 1,405,786), represented by twenty-five thousand (25,000) ordinary shares (the Ordinary Shares), eight hundred sixty-four thousand one hundred seventy-four (864,174) financing mandatory redeemable preference shares (the Financing MRPS) and five hundred sixteen thousand six hundred twelve (516,612) equity mandatory redeemable preference shares (the Equity MRPS) in registered form with a par value of one Canadian dollar (CAD 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. Ordinary Shares

All Ordinary Shares shall be identical in all respects.

5.3. MRPS

5.3.1 All MRPS irrespective of their class (collectively, the MRPS, and individually, a MRPS) shall be identical in all respects except for their economic rights, i.e. dividend, liquidation surplus or any other distribution entitlement shall be different for each class of MRPS.

5.3.2 Redemption:

(1) Redeemable Shares: The MRPS are redeemable shares in accordance with the provisions of these Articles. Subscribed and fully paid-up MRPS shall be redeemable (in case of plurality of MRPS shareholders, on a pro rata basis of redeemable MRPS held by each MRPS shareholder) (a) upon request of the Company and after consent of the holder of the MRPS to be redeemed; and (b) mandatorily after ten (10) years as from the date of issuance of the MRPS. The redemption of the MRPS can only be made by using sums available for distribution in accordance with article 72-1 of the Law (distributable funds, inclusive of the extraordinary reserve established with funds received by the Company as an issue premium) or the proceeds of a new issue made for the purpose of such redemption. Redeemed MRPS may be cancelled upon request of the board of managers of the Company by an affirmative vote of the General Meeting held in accordance with Article 11.

(2) Special Reserve: An amount equal to the nominal value, or, in the absence thereof, the accounting par value of all the MRPS redeemed must be included in a reserve which cannot be distributed to the shareholders except in the event of a reduction of the subscribed share capital; the reserve may only be used to increase the subscribed capital by capitalization of reserves.

(3) Redemption Price: Except as provided otherwise (i) in these Articles or (ii) by a written agreement which may be entered into among the Company and the MRPS shareholder(s), the redemption price of the MRPS to be paid in cash or in kind will be equal to the par value of the MRPS plus any prorata outstanding MRPS share premium or MRPS capital contribution plus any accrued and unpaid dividends.

(4) Redemption Procedure: Except as otherwise provided in a written agreement which may be entered into among the Company and the MRPS shareholder(s), at least three (3) days prior to the redemption date, written notice shall be sent by registered mail to each registered MRPS shareholder, at his or her address last shown in the register of shareholders, notifying such MRPS shareholder of the number of MRPS to be redeemed, specifying the redemption date, the redemption price, the procedures necessary to submit the MRPS to the Company for redemption and the anticipated date of the general meeting of shareholders resolving on the redemption of MRPS. The redemption price of such MRPS shall be payable to the order of the person whose name appears on the share register as the owner thereof on the bank account provided to the Company by such shareholder before the redemption date.

5.3.3 Non-voting shares.

(1) The MRPS do not carry any voting rights as long as the Company has a sole shareholder. For the avoidance of any doubt, as soon as the Company has more than one shareholder this article 5.3.3. will immediately cease to be applicable.

(2) The MRPS will nevertheless carry voting right in every general meeting called upon to deal with the following matters:

- the issue of new shares carrying preferential rights;
- the determination of the preferential cumulative dividend attaching to the non-voting shares;
- the conversion of non-voting preferred shares into ordinary shares;
- the reduction of the capital of the company;
- any change to its corporate object;
- the issue of convertible bonds;

- the dissolution of the company before its term;
- the transformation of the company into a company of another legal form.

(3) The MRPS have the same voting rights as the Ordinary Shares at all general meetings, in case, despite the existence of profits available for that purpose, the preferential cumulative dividends mentioned in Article 15.4 have not been paid in their entirety for any reason whatsoever for a period of two successive financial years and until such time as all cumulative dividends shall have been received in full.

5.4. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.”

“ **Art. 6. Shares.**

6.1. The Ordinary Shares and the MRPS (individually, a Share and collectively the Shares) are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per Share.

6.2. The Shares are freely transferable between shareholders.

6.3. When the Company has a sole shareholder, the Shares are freely transferable to third parties.

6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of Shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.5. A Share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.7. The Company may redeem its own Shares, provided:

- (i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or
- (ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.”

“ **Art. 11. [...]**

11.1 (iii) Each Ordinary Share entitles the holder to one (1) vote and each MRPS entitles the holder(s) to one vote in case article 5.3.3 (2) and/or 3 applies and, in any event, in case of plurality of shareholders.”

“ **Art. 15. Allocation of Profits.**

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, in accordance with article 15.4 below and subject to the following conditions:

- (i) the Board must draw up interim accounts;
- (ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;
- (iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and
- (iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

15.4 Any distribution shall be made and paid in the following order of priority:

15.4.1 Each Financing MRPS shareholder shall be entitled to a preferential and cumulative dividend, as and when declared, out of the profits of the Company resulting directly or indirectly from the Financing MRPS Underlying Assets and available for distribution, which shall be equal to the higher of:

(i) zero point five per cent (0.5%) calculated annually on the percentage of notional capital held by such shareholder in the Company, notional capital meaning the capital invested by such shareholder in respect of its Financing MRPS (nominal value and, as the case may be, outstanding Financing MRPS share premium and/or Financing MRPS capital contribution), which shall accrue and be calculated assuming a 365 day year; and

(ii) an amount equal to the all income derived annually from the Financing MRPS Underlying Assets minus an amount equal to 110% of the expenses of the Company attributable to the Financing MRPS Underlying Assets, to be decided by the Board (the Financing Coupon), such Financing Coupon shall accrue and be calculated assuming a 365 day year;

15.4.2. then the holders of Equity MRPS shareholder shall be entitled to a preferential and cumulative dividend, as and when declared, at the annual rate of two point five per cent (2.5 %) over the notional capital held by such shareholder in the Company, notional capital meaning the capital invested by such shareholder in respect of its Equity MRPS (nominal value and, as the case may be, outstanding Equity MRPS share premium and/or Equity MRPS capital contribution), which shall accrue and be calculated assuming a 365 day year;

15.4.3 the shareholders have discretionary power to dispose of the surplus, if any. It may, in particular, allocate such profit to the payment of a dividend on Ordinary Shares.

15.5. For the purpose of article 15.4, "Financing MRPS Underlying Assets" means the underlying assets relating to a Company's investment financed directly or indirectly by the Financing MRPS."

" 16.1. In the event of the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company subject to Article 16.2 below.

16.2. After payment of all third party debts and liabilities of the company or deposit of any funds to that effect, the MRPS shareholder or, in case there is a plurality of MRPS shareholders, each MRPS shareholder will be entitled to an amount payable in cash or in kind equal to its accrued and unpaid dividends, if any, and to the reimbursement of the percentage of notional capital held by each of them in the Company, notional capital meaning the share capital of the Company subscribed by him/it plus any prorata outstanding MRPS share premium or MRPS capital contribution.

16.3. After payment of all debts and liabilities of the Company (including all shareholders' claims) and after payment of all accrued and unpaid dividends with regard to the MRPS and reimbursement of the notional capital of the MRPS or deposit of any funds to that effect, the surplus will be paid to the holders of Ordinary Shares in proportion to the percentage of the notional capital held by each of them in the Company."

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolve to amend to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and to authorise and empower any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff Luxembourg SARL to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the shareholders' register of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately seven thousand five hundred Euros (7,500.- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le trentième jour d'octobre,

Par-devant nous, Maître Danielle Kolbach, notaire de résidence à Rédange sur Attert, agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Brent (BC) S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social est établi au 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 182.220 (la Société). La Société a été constituée le 20 novembre 2013 par acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 135 en date du 15 janvier 2014. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

A comparu

Bain Capital Integral Investors 2008, L.P., une société en commandite exemptée (exempted limited partnership) organisée selon le droit des Îles Caïmans, dont le siège social se situe à c/o Maples Corporate Services Limited, Ugland House, South Church Street, P.O. Box 309, George Town, Grand Cayman KY1-1104, Îles Caïmans, inscrite auprès du registre des sociétés en commandite exemptées (Registrar of Exempted Limited Partnerships) des Îles Caïmans sous le numéro 22568, agissant par le biais de son associé commandité (general partner), (l'Associé Unique),

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, de résidence professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:

1. Création de classes de parts sociales dans le capital de la Société, à savoir, (i) des parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires), (ii) des parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables de financement (les PSPOR de Financement), et (iii) des parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables de capital (les PSPOR de Capital) ayant toutes une valeur nominale de un dollar canadien (CAD 1) chacune;

2. Conversion des vingt-cinq mille (25.000) parts sociales existantes dans le capital social de la Société en Parts Sociales Ordinaires;

3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de un million trois cent quatre-vingts mille sept cent quatre-vingt-six dollars canadiens (CAD 1.380.786) afin de porter le capital social de son montant actuel de vingt-cinq mille dollars canadiens (CAD 25.000), représenté par vingt-cinq mille (25.000) Parts Sociales Ordinaires, à un million quatre cent cinq mille sept cent quatre-vingt-six dollars canadiens (CAD 1.405.786) par le biais de la création et de l'émission de huit cent soixante-quatre mille cent soixante quatorze (864.174) PSPOR de Financement et de cinq cent seize mille six cent douze (516.612) PSPOR de Capital d'une valeur nominale de un dollar canadien (CAD 1) chacune;

4. Souscription et libération de l'augmentation de capital précisée au point 3 ci-dessus;

5. Modification et reformulation subséquentes des articles 5, 6, 11.1 (iii), 15, 16.1 et 16.2 des Statuts et création d'un nouvel article 16.3 afin d'y refléter inter alia, la création de nouvelles classes de parts sociales mentionnée au point 1. ci-dessus et l'augmentation de capital social mentionnée au point 3.;

6. Modification du registre des associés de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff Luxembourg SARL, de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et

7. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de créer des classes de parts sociales dans le capital de la Société, à savoir, (i) des parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires), (ii) des parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables de financement (les PSPOR de Financement), et (iii) des parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables de capital (les PSPOR de Capital) ayant toutes une valeur nominale de un dollar canadien (CAD 1) chacune;

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de convertir les vingt-cinq mille (25.000) parts sociales existantes dans le capital social de la Société en Parts Sociales Ordinaires.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de un million trois cent quatre-vingts mille sept cent quatre-vingt-six dollars canadiens (CAD 1.380.786) afin de porter le capital social de son montant actuel de vingt-cinq mille dollars canadiens (CAD 25.000), représenté par vingt-cinq mille (25.000) Parts Sociales Ordinaires, à un million quatre cent cinq mille sept cent quatre-vingt-six dollars canadiens (CAD 1.405.786) par le biais de la création et de l'émission de huit cent soixante-quatre mille cent soixante quatorze (864.174) PSPOR de Financement et de cinq cent seize mille six cent douze (516.612) PSPOR de Capital d'une valeur nominale de un dollar canadien (CAD 1) chacune.

Souscription - Libération

Sur ce, l'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux huit cent soixante-quatre mille cent soixante quatorze (864.174) PSPOR de Financement et aux cinq cent seize mille six cent douze (516.612) PSPOR de Capital, d'une valeur nominale de un dollar canadien (CAD 1) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en nature qui consiste en une créance d'un montant total de cent trente huit million soixante-dix-huit mille sept cent quatre dollars canadiens (CAD 138.078.704) (la Créance) que l'Associé Unique détient vis-à-vis de la Société.

Ledit apport en nature est affecté de la manière suivante:

(i) un montant de huit cent soixante-quatre mille cent soixante quatorze dollars canadiens (CAD 864.174) au compte de capital social de la Société lié aux PSPOR de Financement;

(ii) un montant de quatre-vingt-cinq million cinq cent cinquante trois mille deux cent soixante-sept dollars canadiens (CAD 85.553.267) au compte de prime d'émission de la Société lié aux PSPOR de Financement;

(iii) un montant de cinq cent seize mille six cent douze dollars canadiens (CAD 516.612) au compte de capital social de la Société lié aux PSPOR de Capital; et

(iv) un montant de cinquante et un million cent quarante-quatre mille six cent cinquante et un dollars canadiens (CAD 51.144.651) au compte de prime d'émission de la Société lié aux PSPOR de Capital.

L'évaluation de la Créance est prouvée par un certificat émis par la gérance de la Société attestant que:

«1. La Créance apportée à la Société est reflétée au bilan joint, en date du 30 octobre 2015, et comptabilisé sous la rubrique «Passif / B.I. Dettes due à plus d'un an» (le Bilan);

2. L'Associé Unique est le propriétaire et le bénéficiaire économique unique de la Créance;

3. La Créance est certaine et sera exigible en date due et sans aucune déduction;

4. L'Associé Unique est le seul titulaire de droits au titre de la Créance et a le droit de disposer de la Créance;

5. La Créance n'est grevée d'aucun nantissement ou usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un nantissement ou un usufruit au titre de la Créance et la Créance n'est soumise à aucun privilège;

6. Il n'existe aucun droit de préemption, ni d'autres droits en vertu desquels une personne serait autorisée à demander à ce que la Créance lui soit cédée;

7. En vertu du droit applicable et des statuts ou autres documents constitutifs respectifs, tels que modifiés, la Créance est librement cessible;

8. Toutes les formalités requises à Luxembourg ou dans toute autre juridiction concernée consécutives à l'apport en nature de la Créance à la Société seront effectuées dès réception d'une copie certifiée de l'acte notarié documentant ledit apport en nature; de sorte que la Société deviendra le propriétaire en pleine propriété de la Créance qui sera éteinte par voie de confusion conformément à l'article 1300 du code civil luxembourgeois;

9. Toutes les approbations sociales, réglementaires ou autres dans le cadre de la signature, de la remise et de l'accomplissement de [l'apport] de la Créance à la Société, le cas échéant, ont été obtenues ou seront obtenues conformément au droit de la juridiction du ressort de laquelle le Société est immatriculée; et

10. Sur base de principes comptables généralement acceptés à Luxembourg, la valeur de la Créance est au moins égale à cent trente huit million septante-huit mille sept cent quatre dollars canadiens (CAD 138.078.704) d'après le Bilan, et aucun changement matériel qui aurait eu pour effet de déprécier la valeur de l'apport fait à la Société n'est intervenu depuis cette évaluation.

Ledit certificat, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera attaché au présent acte pour être soumis avec lui auprès des autorités d'enregistrement.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide en outre de modifier et reformuler des articles 5, 6, 11.1 (iii), 15, 16.1 et 16.2 des Statuts et de créer un nouvel article 16.3 de sorte qu'ils aient désormais la teneur suivante:

« Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à un million quatre cent cinq mille sept cent quatre-vingt-six dollars canadiens (CAD 1.405.786), représenté par vingt-cinq mille (25.000) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires), huit cent soixante-quatre mille cent soixante-quatorze (864.174) parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables de financement (les PSPOR de Financement) et cinq cent seize mille six cent douze (516.612) parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables de capital (les PSPOR de Capital), sous forme nominative, d'une valeur nominale de un dollar canadien (CAD 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Parts Sociales Ordinaires

Toutes les Parts Sociales Ordinaires sont identiques à tous les égards.

5.3. PSPOR

5.3.1. Toutes les PSPOR, indépendamment de leur classe, (collectivement les PSPOR, et individuellement une PSPOR) sont identiques à tous les égards, à l'exclusion de leurs droits économiques, c'est-à-dire, en ce qui concerne la distribution de dividendes, de boni de liquidation ou tout autre droit à distribution qui sont différents pour chaque classe de PSPOR.

5.3.2. Rachat

(1) Parts Sociales Rachetables: les PSPOR sont des parts sociales rachetables conformément aux stipulations des présents Statuts. Les PSPOR souscrites et entièrement libérées sont rachetables (en cas de pluralité d'associés PSPOR, sur une base proportionnelle des PSPOR rachetables détenues par chaque associé PSPOR) (a) sur demande de la Société et après accord du détenteur des PSPOR à racheter; et (b) obligatoirement après dix (10) années à compter de la date de l'émission des PSPOR. Le rachat des PSPOR ne peut être effectué qu'en utilisant les sommes disponibles pour distribution conformément à l'article 72-1 de la Loi (fonds distribuable, y compris la réserve extraordinaire constituée avec les fonds reçus par la Société en tant que prime d'émission) ou le produit de la nouvelle émission réalisée aux fins dudit rachat. Les PSPOR rachetées peuvent être annulées sur demande du conseil de gérance de la Société par un vote favorable de l'Assemblée Générale tenue conformément à l'article 11.

(2) Réserve Spécial: Un montant égal à la valeur nominale, ou en son absence, le pair comptable de toutes les PSPOR rachetées doit être inclus dans une réserve qui ne peut faire l'objet de distribution aux associés sauf en cas de réduction du

capital social souscrit; la réserve peut uniquement être utilisée afin d'augmenter de capital social souscrit par capitalisation des réserves.

(3) Prix de Rachat: Sauf autrement prévu (i) par les présents Statuts ou (ii) par une convention écrite qui peut être conclue entre la Société et l(es) associé(s) PSPOR, le prix de rachat des PSPOR à payer en numéraire ou en nature sera égal à la valeur nominale des PSPOR plus la proportion de prime démission de PSPOR en circulation, ou l'apport en capital PSPOR plus les dividendes cumulés non payés.

(4) Procédure de Rachat: Sauf autrement prévu par une convention écrite qui peut être conclue entre la Société et les associé(s) PSPOR, trois (3) jours au moins avant la date de rachat, un avis écrit est envoyé par lettre recommandée à chaque associé PSPOR inscrit, à son adresse dernièrement indiquée sur le registre des associés, notifiant ledit associé PSPOR du nombre de PSPOR à racheter, spécifiant la date de rachat, le prix de rachat, la procédure nécessaire à la soumission des PSPOR à la Société pour rachat et la date anticipée de l'assemblée générale des associés se prononçant sur le rachat des PSPOR. Le prix de rachat desdites PSPOR est payable à l'ordre de la personne dont le nom apparaît sur le registre de parts sociales en tant que propriétaire sur le compte bancaire fournit à la Société par ledit associé avant la date de rachat.

5.3.3. Parts Sociales sans droit de vote

(1) Les PSPOR ne sont assorties d'aucun droit de vote tant que la Société n'a qu'un seul associé. Pour lever tout ambiguïté, dès que la Société à plus d'un associé le présent article 5.3.3. cessera immédiatement d'être appliqué.

(2) Les PSPOR seront néanmoins assorties de droits de vote à chaque assemblée générale appelée à se prononcer sur les sujets suivants:

- l'émission de nouvelles parts sociales assorties de droits préférentiels;
- la détermination de dividendes cumulatifs préférentiels liés aux parts sociales sans droit de vote;
- la conversion de parts sociales préférentielles sans droit de vote en parts sociales ordinaires;
- la réduction du capital de la société;
- tout changement porté à son objet social;
- l'émission d'obligations convertibles;
- la dissolution de la société avant son terme;
- la transformation de la société en une société d'une forme juridique différente;

(3) Les PSPOR confèrent des droits de vote comparables à ceux des Parts Sociales Ordinaires lors de toutes les assemblées générales, dans le cas où, malgré l'existence de bénéfices disponibles à cet effet, les dividendes cumulatifs préférentiels mentionnés à l'article 15.4 n'ont pas été payés dans leur intégralité pour quelque raison que ce soit pendant une période de deux exercices sociaux successifs et jusqu'au moment où tous les dividendes cumulatifs préférentiels soient reçus dans leur totalité.

5.4. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.»

« Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les Parts Sociales Ordinaires et les PSPOR (individuellement une Part Sociale et collectivement les Parts Sociales) sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par Part Sociale.

6.2. Les Parts Sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les Parts Sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des Parts Sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.5. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.6. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.7. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition:

- (i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou
- (ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.»

« Art. 11. [...]

11.1. (iii) Chaque Part Sociale Ordinaire confère un (1) vote à son détenteur et chaque PSPOR confère un (1) vote à son (ses) détenteur(s) en cas d'application de l'article 5.3.3 (2) et/ou 3, et dans l'hypothèse d'une pluralité d'associés.»

« Art. 15. Affectation des Bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, conformément à l'article 15.4 ci-dessous et aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la Réserve Légale;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Conseil.

15.4 Toute distribution est réalisée et payée dans l'ordre de priorité suivant:

15.4.1 Chaque associé PSPOR de Financement a droit à des dividendes cumulatifs préférentiels, dès que et une fois déclarés, à partir des bénéfices de la Société provenant directement ou indirectement des Actifs Sous-Jacents PSPOR de Financement et disponibles à la distribution, et qui sont égaux au plus élevés des montant suivants:

(i) zéro virgule cinq pour cent (0,5%) calculé annuellement sur le pourcentage du capital notionnel détenu par ledit associé dans la Société, capital notionnel signifiant le capital investi par ledit associé en lien avec ses PSPOR de Financement (valeur nominale et, selon le cas, prime démission de PSPOR de Financement en circulation et/ou apport en capital de PSPOR de Financement), qui s'accumule et est calculé sur la base d'une année supposée de 365 jours; et

(ii) un montant égal au revenu total tiré annuellement des Actifs Sous-Jacents PSPOR de Financement moins un montant égal à 110% des dépenses de la Société attribuable aux Actifs Sous-Jacents PSPOR de Financement, qui est décidé par le Conseil (le Coupon de Financement), lequel Coupon de Financement s'accumule et est calculé sur la base d'une année supposée de 365 jours.

15.4.2 Alors les détenteurs de PSPOR de Capital ont droit à des dividendes cumulatifs préférentiels, dès que et une fois déclarés, au taux annuel de deux virgule cinq pour cent (2,5%) sur le capital notionnel détenu par lesdits associés dans la Société, capital notionnel signifiant le capital investi par lesdits associés en lien avec leurs PSPOR de Capital (valeur nominale et, selon le cas, prime démission de PSPOR de Capital en circulation et/ou apport en capital de PSPOR de Capital), qui s'accumule et est calculé sur la base d'une année supposée de 365 jours.

15.4.3 Les associés bénéficient de pouvoirs discrétionnaires à l'effet de disposer du boni, le cas échéant. Ils peuvent, notamment, affecter ledit profit à la distribution de dividendes au titre des Parts Sociales Ordinaires.

15.5. Aux fins de l'article 15.4. «Actifs Sous-Jacents PSPOR de Financement» désigne les actifs sous-jacents relatifs à un investissement de la Société financé directement ou indirectement par les PSPOR de Financement».

« **16.1.** Dans le cas de la dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, nommé(s) par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations. Sauf décision contraire des associés, ou autrement prévu par la loi, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société sous réserve de l'article 16.2 ci-dessous.

16.2. Après le paiement du passif, de toutes les dettes de la Société à l'égard des tiers, ou de la mise en réserve de fonds à cet effet, l'associé PSPOR, ou en cas de pluralité d'associés PSPOR, chaque associé PSPOR aura droit à un montant payable en numéraire ou en nature égal à ses dividendes cumulés et non-payés, le cas échéant, et au remboursement du pourcentage de capital notionnel détenu par chacun d'eux dans la Société, capital notionnel signifie le capital social de la Société souscrit par ce dernier plus le prorata de prime démission de PSPOR en circulation ou d'apport en capital de PSPOR.

16.3. Après le paiement du passif, et de toutes les dettes de la Société (y compris toutes les créances des associés) et après le paiement de tous les dividendes cumulés et non-payés au titre des PSPOR ou de la mise en réserve de fonds à cet effet, le boni sera payé aux détenteurs de Parts sociales Ordinaires proportionnellement au pourcentage du capital notionnel détenu par chacun d'eux dans la Société.»

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff Luxembourg SARL, de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des part sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à un montant approximatif de sept mille cinq cents Euros (EUR 7.500.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaut.

DONT ACTE, le présent acte notarié est passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, il a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.
Signé: R. GALIOTTO et D. KOLBACH.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 6 novembre 2015. Relation: 1LAC/2015/35282. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 4 décembre 2015.

Référence de publication: 2015197566/501.

(15022046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2015.

Bridgepoint Europe V Investments (2) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 22.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 193.144.

In the year two thousand and fifteen, on the ninth day of November,
before us, Maître Martine Schaeffer, civil law notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,
was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Bridgepoint Europe V Investments (2) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twenty-two thousand five hundred Euro (EUR 22,500.-) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) (RCS) under number B 193.144 (the Company). The Company has been incorporated on November 6, 2014 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 206 of January 27, 2015. The articles of association of the Company have not been amended since the incorporation of the Company.

There appeared

1) European Brains (Holdings) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred one Euro (EUR 12,501.-) and registered with the RCS under number B 200.026 (European Brains),

hereby represented by Mrs Nathalie MAISSIN, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on November 6, 2015, and

2) BEV Nominees Limited, a limited company incorporated under the laws of United Kingdom, with registered office at 95 Wigmore Street, London W1U 1FB, United Kingdom, and registered with the Companies House under number 9156447 (BEV Nominees),

hereby represented by Mrs Nathalie MAISSIN, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on November 6, 2015.

European Brains and BEV Nominees are hereinafter referred to as the Shareholders.

The said proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing persons and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Shareholders hold all the shares in the share capital of the Company;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notices.

2. Amendment to third paragraph of article 6 of the articles of association of the Company (the Articles) which shall henceforth read as follows:

“Any share premium paid in respect of any given class of Shares upon their issuance shall be allocated to a share premium reserve account. Decisions as to the use of the share premium reserve account are to be taken by the single shareholder or the general meeting of shareholders subject to the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and these Articles.”

3. Miscellaneous.

III. That the Shareholders have taken the following resolutions unanimously:

First Resolution:

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Shareholders waive the convening notices, considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second Resolution:

The Shareholders resolve to amend third paragraph of article 6 of the Articles which shall henceforth read as follows:

“Any share premium paid in respect of any given class of Shares upon their issuance shall be allocated to a share premium reserve account. Decisions as to the use of the share premium reserve account are to be taken by the single shareholder or the general meeting of shareholders subject to the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and these Articles.”

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1200.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

This document having been read to the proxyholder of the appearing parties, who is known to the undersigned notary by her surname, name, civil status and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed the present deed together with the undersigned notary.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le neuvième jour du mois de novembre,
par devant nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,
s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Bridgepoint Europe V Investments (2) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, un capital social de vingt-deux mille cinq cents euros (EUR 22.500,-) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) (RCS) sous le numéro B 193.144 (la Société). La Société a été constituée le 6 novembre 2014 suivant un acte du notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 206 du 27 janvier 2015. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

Ont comparu

1) European Brains (Holdings) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, un capital social de douze mille cinq cent un euros (EUR 12.501,-) et immatriculée au RCS sous le numéro B 200.026 (European Brains),

ici représentée par Mme Nathalie MAISSIN, employée, avec résidence professionnelle à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée le 6 novembre 2015, et

2) BEV Nominees Limited, une limited company constituée selon les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social au 95 Wigmore Street, Londres W1U 1FB, Royaume-Uni et immatriculée au Companies House sous le numéro 9156447 (BEV Nominees);

ici représentée par Mme Nathalie MAISSIN, employée, avec résidence professionnelle à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée le 6 novembre 2015.

European Brains et BEV Nominees sont ci-après définis comme les Associés.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes ainsi que par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte notarié pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les Associés ont requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

- I. Que les Associés détiennent toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;
- II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:
 1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Modification du troisième paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société (les Statuts) qui aura désormais la teneur suivante:

«Toute prime d'émission versée lors de l'émission d'une catégorie de Parts Sociales déterminée devra être allouée à un compte de réserve prime d'émission. Les décisions relatives à l'utilisation du compte de réserve prime d'émission seront prises par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, et les présents Statuts.»

3. Divers.

III. Que les Associés ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première Résolution:

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, les Associés renoncent aux formalités de convocation se considérant eux-mêmes comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour, lequel leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième Résolution:

Les Associés décident de modifier le troisième paragraphe de l'article 6 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«Toute prime d'émission versée lors de l'émission d'une catégorie de Parts Sociales déterminée devra être allouée à un compte de réserve prime d'émission. Les décisions relatives à l'utilisation du compte de réserve prime d'émission seront prises par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, et les présents Statuts.»

Estimation des frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à EUR 1200.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite au mandataire des parties comparantes, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et demeure, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Maissin et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 18 novembre 2015. Relation: 2LAC/2015/26123. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 8 décembre 2015.

Référence de publication: 2015197570/131.

(15022296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2015.

Teligent Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.001,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 201.307.

In the year two thousand and fifteen, on the thirteen day of November;

In front of Me Jacques Kessler, notary established in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg;

Is held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "Teligent Luxembourg S.à r.l.", a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 9A, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 201.307 (the "Company"), incorporated as a "société à responsabilité limitée" by a deed enacted by Me Jacques Kessler notary established at 13, Route de Luxembourg L-4761 Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg on 2 November 2015, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

There appeared:

The sole shareholder of the Company, Teligent, Inc., a company incorporated under the laws of Delaware, having its registered office at 105, Lincoln Ave. Buena, NJ 08310, United States of America (the "Sole Shareholder"), duly represented

by Mrs. Sofia Afonso-da Chao Conde, notary clerk, residing professionally in Pétange, by virtue of a proxy given under private seal dated 13 November 2015.

The above-mentioned proxy, being initialled “ne varietur” by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the notary to record as follows:

I. - That the 20,000 (twenty thousand) shares of the Company with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Sole Shareholder states as having been duly informed beforehand.

II. - The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiver of convening notice right;
2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 1 (one United States Dollar) so as to raise it from its current amount of USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars) to USD 20,001 (twenty thousand and one United States Dollars) by the issuance of 1 (one) new share with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 3,374,548 (three million three hundred seventy-four thousand five hundred forty-eight United States Dollars);
3. Subscription and payment by the Sole Shareholder of 1 (one) new share with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) by way of a contribution in kind;
4. New composition of the shareholding;
5. Subsequent amendment of the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company in order to reflect the new share capital following the increase of the share capital described in resolution 2. above; and
6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder of the Company, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to carefully examine each document.

Second resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 1 (one United States Dollar) so as to raise it from its current amount of USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars) to USD 20,001 (twenty thousand and one United States Dollars) by the issue of 1 (one) new share of the Company with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) (the “New Share”), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 3,374,548 (three million three hundred seventy-four thousand five hundred forty-eight United States Dollars), on the share premium account of the Company (the “Share Premium”), the whole to be fully paid up through a contribution in kind by the Sole Shareholder of a claim in an aggregate amount of USD 3,374,549 (three million three hundred seventy-four thousand five hundred forty-nine United States Dollars) (the “Contribution”).

Third resolution:

It is resolved to accept the subscription and payment by the Contributor of the New Share and the Share Premium through the Contribution.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, here represented by Mrs Sofia Afonso-da Chao Conde, notary clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe to the New Share, having an aggregate nominal value of USD 1 (one United States Dollar). The issuance of the New Share is also subject to the payment of the Share Premium, amounting to USD 3,374,548 (three million three hundred seventy-four thousand five hundred forty-eight United States Dollars). The New Share as well as the Share Premium have been fully paid up by the Contributor through the Contribution.

Valuation

The net value of the Contribution amounts to USD 3,374,549 (three million three hundred seventy-four thousand five hundred forty-nine United States Dollars).

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 13 November 2015, whereby the managers of the Company acknowledge their responsibility as managers in the case of a capital increase and which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

The Contribution is allocated as follows:

- USD 1 (one United States Dollar) to the share capital;
- USD 3,374,548 (three million three hundred seventy-four thousand five hundred forty-eight United States Dollars) to the share premium account of the Company.

Evidence of the Contribution's existence

Proof of the Contribution has been given to the Company.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the Sole Shareholder is now the holder of 20,001 (twenty thousand and one) shares.

The notary acts that the 20,001 (twenty thousand and one) shares representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution described above having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 8 of the Company's articles of association (the second paragraph of article 8. shall remain unchanged) so that to read as follows:

“ **Art. 8.** The Company's share capital is set at USD 20,001 (twenty thousand and one United States Dollars), represented by 20,001 (twenty thousand and one) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each.”

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Pétange, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing person, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said appearing person signed together with Us the notary the present deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le treize novembre

Par devant Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de «Teligent Luxembourg S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 201.307 (la «Société»), constituée sous forme de société à responsabilité limitée par acte notarié reçu par Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à 13, Route de Luxembourg L-4761 Pétange (Grand-Duché de Luxembourg), le 2 novembre 2015, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

A comparu:

L'associé unique de la Société, Teligent, Inc., une société constituée selon le droit du Delaware, ayant son siège social au 105, Lincoln Ave. Buena, NJ 08310, Etats Unis d'Amérique (l'«Associé Unique»), dûment représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 13 novembre 2015.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et le notaire instrumentant, demeure annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Associé Unique, représenté tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I.- Que les 20,000 (vingt mille) parts sociales de la Société d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées et l'assemblée peut valablement décider de tous les points de l'ordre du jour sur lesquels l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé.

II.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 1 USD (un Dollar Américain) pour le porter de son montant actuel de 20.000 USD (vingt mille Dollars Américain) à 20.001 USD (vingt mille et un Dollars Américain), par

l'émission de 1 (une) nouvelle part sociale de la Société d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant global de 3.374.548 USD (trois millions trois cent soixante-quatorze mille cinq cent quarante-huit Dollars Américain);

3. Souscription et paiement par l'Associé Unique de 1 (une) nouvelle part sociale d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) par voie d'apport en nature;

4. Nouvelle composition de l'actionnariat de la Société;

5. Modification consécutive du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société afin de refléter le nouveau capital social de la Société suivant la résolution 2. décrite ci-dessus; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée générale; l'Associé Unique reconnaît qu'il a été suffisamment informé de l'ordre du jour et qu'il se considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Seconde résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 1 USD (un Dollar Américain) pour le porter de son montant actuel de 20.000 USD (vingt mille Dollars Américain) à 20.001 USD (vingt mille et un Dollars Américain) par l'émission de 1 (une) nouvelle part sociale de la Société d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) (la «Nouvelle Part Sociale»), moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant global de 3.374.548 USD (trois millions trois cent soixante-quatorze mille cinq cent quarante-huit Dollars Américain) payable sur le compte de prime d'émission de la Société (la «Prime d'Emission»), la totalité devant être libérée par un apport en nature par l'Associé Unique d'une créance d'un montant global de 3.374.549 USD (trois millions trois cent soixante-quatorze mille cinq cent quarante-neuf Dollars Américain) (l'«Apport»).

Troisième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Associé Unique de la Nouvelle Part Sociale et l'allocation à la Prime d'Emission à travers l'Apport.

Intervention de l'Apporteur - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Associé Unique, ici représenté par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, résidant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, qui déclare souscrire la Nouvelle Part de la Société, ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain). L'émission de la Nouvelle Part Sociale est également soumis au paiement de la Prime d'Emission d'un montant de 3.374.548 USD (trois millions trois cent soixante-quatorze mille cinq cent quarante-huit Dollars Américain). La Nouvelle Part Sociale ainsi que la Prime d'Emission ont été entièrement libérées par l'Associé Unique au travers de l'Apport.

Evaluation

La valeur nette du montant de l'Apport est de 3.374.549 USD (trois millions trois cent soixante-quatorze mille cinq cent quarante-neuf Dollars Américain).

Cette évaluation a été approuvée par les gérants de la Société par une déclaration sur la valeur d'apport daté du 13 Novembre 2015, par lequel les gérants de la Société reconnaissent leurs responsabilités en tant que gérants dans le cadre de l'augmentation de capital et qui restera annexé au présent acte pour être soumis à formalité de l'enregistrement.

L'Apport est alloué comme suit:

- 1 USD (un Dollar Américain) au capital social;
- 3.374.548 USD (trois millions trois cent soixante-quatorze mille cinq cent quarante-huit Dollars Américain) au compte Prime d'Emission de la Société.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de l'apport a été donnée au notaire soussigné.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, l'Associé Unique est désormais le propriétaire de 20.001 (vingt mille et une) parts sociales.

Le notaire établit que les 20.001 (vingt mille et une) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que la présente assemblée peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

Cinquième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, l'Apport étant totalement réalisé, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société (le second paragraphe de l'article 8. restera inchangé) pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 20.001 USD (vingt mille et un Dollars Américain), représenté par 20.001 (vingt mille et une) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune.»

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été ajournée.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Pétange, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit comparant a signé ensemble avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17 novembre 2015. Relation: EAC/2015/26689. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015198263/197.

(150221394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2015.

Petosevic, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 113.916.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016000536/9.

(150239029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

Telesat Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 771.448,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 179.004.

In the year two thousand fifteen, on the thirteenth day of November,

Before Us Me Jacques Kessler, notary, residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Telesat (IOM) Holdings Limited, a company incorporated in the Isle of Man under the Isle of Man Companies Act 2006, with company number 012224V and having its registered office at Fort Anne, Douglas, Isle of Man IM1 5PD (the "Sole Shareholder"),

here represented by Ms. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, with professional address at 13, Route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Said power of attorney signed ne varietur by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, represented by its proxy holder, has requested the notary to state as follows:

I. That the appearing party is the Sole Shareholder of Telesat Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (registre de commerce et des sociétés) under number B 179.004, incorporated by a deed dated July 12, 2013, enacted by Maître Henri Hellinckx, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on September 13, 2013 under number 2252 (the "Company"), and which articles of association have been lastly amended by a deed received by Maître Henri Hellinckx on December 11, 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on March 25, 2015 under number 821 (the "Articles").

II. That the share capital of the Company currently amounts to USD 1,999,999 (one million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine United States Dollars) represented by 1,000,000 (one million) ordinary shares (the "Ordinary Shares") with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each and 999,999 (nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine) income participating mandatory redeemable preferred shares (the "IP MRPS") with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, all fully subscribed and entirely paid up.

III. That the Sole Shareholder declares that it has full knowledge of the agenda prior to the present meeting and agrees to waive the notice requirement so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

IV. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of the notice right;
2. Approval of the redemption by the Company of all the 999,999 (nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine) income participating mandatory redeemable preferred shares and 228,552 (two hundred twenty-eight thousand five hundred fifty-two) ordinary shares held by Telesat (IOM) Holdings Limited in the Company;
3. Immediate cancellation of all the 999,999 (nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine) income participating mandatory redeemable preferred shares and 228,552 (two hundred twenty-eight thousand five hundred fifty-two) ordinary shares redeemed and the resulting decrease of share capital of the Company by an amount of USD 1,228,551 (one million two hundred twenty-eight thousand five hundred fifty-one United States Dollars);
4. Amendment of article 6.1.1 of the articles of association of the Company, pursuant to the above resolutions; and
5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to notice to the extraordinary general meeting, which should have been sent to it prior to this meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers itself to be validly convened and therefore agrees to deliberate and vote, when entitled to do so, upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved by the Sole Shareholder that the Company redeems:

(i) all the 999,999 (nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine) IP MRPS (the "IP MRPS Redemption"); and

(ii) 228,552 (two hundred twenty-eight thousand five hundred fifty-two) Ordinary Shares (the "Ordinary Shares Redemption" together with the IP MRPS Redemption, the "Redemption of the Shares").

The IP MRPS Redemption is made for a total redemption price of USD 179,082,011 (one hundred seventy-nine million eighty-two thousand eleven United States Dollars) including among others an amount of USD 177,784,506 (one hundred seventy-seven million seven hundred eighty-four thousand five hundred six United States Dollars) as share premium related to the IP MRPS (the "IP MRPS Redemption Price") and an amount of USD 99,999 (ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine United States Dollars) as legal reserve, i.e. USD 178.08 (one hundred seventy-eight United States Dollars and eight cents) per redeemed IP MRPS, calculated in accordance with article 6.3 of the articles of association of the Company.

The Ordinary Shares Redemption is made for a total redemption price of USD 228,552 (two hundred twenty-eight thousand five hundred fifty-two United States Dollars) (the "Ordinary Shares Redemption Price" together with the IP MRPS Redemption Price, the "Redemption Price"), i.e. USD 1 (one United States Dollars) per redeemed Ordinary Share.

It was noted that a pro forma balance sheet of the Company as prepared and approved by the board of managers reflecting the accounting situation of the Company as of November 13, 2015 just before the Redemption of the Shares, shows the existence of sufficient distributable funds for the Redemption of Shares according to article 72.1 of the Luxembourg law on Commercial Companies.

It was noted that the Redemption Price shall be satisfied by the transfer by the Company to the Sole Shareholder of an unsecured note due 2030 with a fixed rate of interest of 8.5% per annum and issued pursuant to a Eurobond instrument authorizing the issuance of up to an aggregate nominal value of USD 200,000,000 (two hundred million United States Dollars) of notes.

Third resolution:

Further to the Redemption of Shares by the Company such as described above, it is resolved to cancel the redeemed shares with immediate effect.

As a result of the aforesaid cancellation of the Shares, the Company's share capital shall be decreased by an amount of USD 1,228,551 (one million two hundred twenty-eight thousand five hundred fifty-one United States Dollars), and will amount to USD 771,448 (seven hundred seventy-one thousand four hundred forty-eight United States Dollars) represented

by 771,448 (seven hundred seventy-one thousand four hundred forty-eight) ordinary shares having a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each.

Fourth resolution:

As a first consequence of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 6.1.1 of the Companies' articles of association, which will from now on read as follows:

“ **Art. 6.1.1.** The issued share capital of the Company amounts to USD 771,448 (seven hundred seventy-one thousand four hundred forty-eight) United States Dollar) represented by 771,448 (seven hundred seventy-one thousand four hundred forty-eight) ordinary shares (the “Ordinary Shares”) with a nominal value of USD 1.- (one United States Dollar) each, all fully subscribed and entirely paid up.

In addition to the Ordinary Shares, the Company can also issue income participating mandatory redeemable preferred shares (the “IP MRPS” and together with the Ordinary Shares, the “Shares”).”

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le treize novembre,

Par-devant Nous, Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Telesat (IOM) Holdings Limited, une société à responsabilité limitée valablement constituée selon l'Isle of Man Companies Act 2006, avec pour numéro d'immatriculation 012224V et ayant son siège social à Fort Anne, Douglas, Ile de Man IM1 5PD (ci-après dénommée l'«Associé Unique»), représentée par [Mme Sofia Da Chao], clerc de notaire, résidant professionnellement au 13, Route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée par son mandataire, a demandé au notaire instrumentant d'acter que:

I. La partie comparante est l'Associé Unique de Telesat Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179.004, constituée suivant un acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 12 juillet 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 13 septembre 2013, numéro 2252 (ci-après la «Société»), et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte reçu par Maître Henri Hellinckx le 11 décembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 25 mars 2015, numéro 821 (les «Statuts»).

II. Le capital social de la Société s'élève à 1,999,999 USD (un million neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf dollars américains) représentés par 1,000,000 (un million) de parts ordinaires (les «Parts Ordinaires») d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune, et 999,999 (neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf) parts sociales privilégiées obligatoirement rachetables participant aux bénéfices (les «PPORPB») d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune, entièrement souscrites et libérées.

III. L'Associé Unique déclare qu'il a pleine et entière connaissance de l'ordre du jour préalablement à la tenue de cette assemblée générale extraordinaire, et accepte de renoncer aux conditions de convocation de sorte que l'assemblée est tenue valablement et peut délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

IV. L'ordre du jour de la réunion est:

Ordre du jour

1. Renonciation aux conditions de convocation

2. Approbation du rachat par la Société de toutes les 999.999 (neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf) parts sociales privilégiées obligatoirement rachetables participant aux bénéfices et 228.552 (deux cent vingt-huit mille cinq cent cinquante-deux) actions ordinaires détenues par Telesat (IOM) Holdings Limited dans la Société;

3. Annulation immédiate de toutes les 999.999 (neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf) parts sociales privilégiées obligatoirement rachetables participant aux bénéfices et 228.552 (deux cent vingt-huit mille cinq

cent cinquante-deux) actions ordinaires et la diminution subséquente de capital de la Société d'un montant de 1.228.551 USD (un million deux cent vingt-huit mille cinq cent cinquante-et-un dollars américains);

4. Modification de l'article 6.1.1 des statuts de la Société, en conséquence des résolutions ci-dessus; et

5. Divers

Suite aux considérations précédentes, l'Associé Unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Associé Unique décide de renoncer à son droit de convocation à l'assemblée générale extraordinaire, laquelle convocation aurait dû lui être envoyée avant cette assemblée; l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et accepte en conséquence de délibérer et voter, le cas échéant, sur tous les points de l'ordre du jour.

L'Associé Unique décide encore que tous les documents produits lors de l'assemblée ont été mis à sa disposition dans un délai suffisant pour permettre leur examen minutieux.

Deuxième résolution:

L'Associé Unique décide que la Société rachète:

(i) toutes les 999,999 (neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf) PPORPB (le «Rachat des PPORPB»); et

(ii) 228.552 (deux cent vingt-huit mille cinq cent cinquante-deux) Parts Ordinaires (le «Rachat des Parts Ordinaires» ensemble avec le Rachat des PPORPB, le «Rachat des Parts Sociales»).

Le Rachat des PPORPB est fait pour un prix total de 179.082.011 USD (cent soixante-dix-neuf millions quatre-vingt-deux mille onze dollars américains), incluant un montant de 177.784.506 USD (cent soixante-dix-sept millions sept cent quatre-vingt-quatre mille cinq cent six dollars américains) de prime d'émission relative aux PPORPB (le «Prix du Rachat des PPORPB») et un montant de 99.999 USD (quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf dollars américains) de réserve légale, i.e. 178,08 USD (cent soixante-dix-huit dollars américains et huit centimes) par PPORPB rachetée, calculé conformément aux provisions de l'article 6.3 des statuts de la Société.

Le Rachat des Parts Ordinaires est fait pour un prix total de 228.552 USD (deux cent vingt-huit mille cinq cent cinquante-deux dollars américains) (le «Prix du Rachat des Parts Ordinaires» ensemble avec le Prix du Rachat des PPORPB, le «Prix du Rachat»), i.e. 1 USD (un dollar américain) par Part Ordinaire rachetée.

Il a été noté que des comptes pro forma de la Société, préparés et approuvés par le conseil de gérance et reflétant la situation comptable de la Société, au 13 novembre 2015, juste avant le Rachat des Parts Sociales, montrent l'existence de fonds distribuables suffisants pour le Rachat des Parts Sociales, conformément à l'article 72.1 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

Il a été noté que le Prix du Rachat sera satisfait par le transfert par la Société à l'Associé Unique d'un billet non garanti, échu en 2030, avec un taux d'intérêt fixe à 8,5% par an, et émis sous forme d'instrument Eurobond autorisant l'émission du billet jusqu'à un montant nominal total de 200.000.000 USD (deux cent millions de dollars américains).

Troisième résolution:

Suite au Rachat des Parts Sociales par la Société tel que décrit ci-dessus, il est décidé d'annuler toutes les parts sociales rachetées avec effet immédiat.

En conséquence de l'annulation susmentionnée des Parts Sociales, le capital social de la Société sera diminué d'un montant de 1.228.551 USD (un million deux cent vingt-huit mille cinq cent cinquante-et-un dollars américains), et sera fixé à 771.448 USD (sept cent soixante-et-onze mille quatre cent quarante-huit dollars américains) représentés par 771.448 (sept cent soixante-et-onze mille quatre cent quarante-huit) parts ordinaires ayant une valeur nominale d'1 USD (un dollar américain) chacune.

Quatrième résolution:

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6.1.1 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.1.1.** Le capital social émis de la Société est fixé à 771.448 USD (sept cent soixante-et-onze mille quatre cent quarante-huit dollars américains), représenté par 771.448 (sept cent soixante-et-onze mille quatre cent quarante-huit) parts ordinaires (les «Parts Ordinaires») ayant une valeur nominale d'1.- USD (un dollar américain) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

En plus des Parts Ordinaires, la Société peut également émettre des parts sociales privilégiées obligatoirement rachetables participant aux bénéfices (les «PPORPB» et ensemble avec les «Parts Ordinaires», les «Parts Sociales».)»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Pétange, à la date mentionnée en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte en original.

Le notaire instrumentant, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que sur demande de la partie comparante, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. Sur requête de la partie comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17 novembre 2015. Relation: EAC/2015/26676. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015198262/199.

(150221368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2015.

**Stala Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Stala Holding S.à r.l. SPF).**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 100.050.

In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth day of November.

Before Us, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

1.) Mr. WAJDA Wojciech Jozef, company's director, born on April 26, 1948 in Bielsko-Biala (Poland), residing at ul. Berbeckiego 13/3, 44-100 Gliwice, Poland, and

2.) Mrs. GRUDZIEN Bozena Alicja, company's director, born on June 5, 1966 in Kuznia Raciborska (Poland), residing at 8/5 Luzyczna Street, 44-100 Gliwice, Poland,

both represented by Mr Philippe AFLALO, company's director, residing professionally in Luxembourg, 23,rue Aldringen,

by virtue of two proxies dated of November 18th, 2015.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

- that they are the sole shareholders of "STALA HOLDING S.à r.l. SPF", a société à responsabilité limitée, société de gestion de patrimoine familial, having its registered office in L-1118 Luxembourg, 23, Rue Aldringen, incorporated by a deed of the undersigned notary, on March 15th, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 557 of May 28, 2004. The Articles of Incorporation have been amended at last pursuant to a deed of the undersigned notary on December 17th, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 544 of February 28th, 2014.;

- that the shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The shareholders decide to change the object of the Company from an object of SPF" (a "family asset management company" "société de gestion de patrimoine familial") into an object "Soparfi". As consequence of this amendment, the shareholders decide to amend article 2 of the Articles of Incorporation as follows:

Art. 2. The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may furthermore carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes."

Second resolution

The shareholders decide the subsequent amendment of articles 1,4,6 and 19 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 1.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August,1915, on

commercial companies, as amended (hereafter the “Law”), as well as by the Articles of Association (hereafter the “Articles”).»

« **Art. 4.** The company exists under the name "STALA HOLDING S.à r.l.»

“ **Art. 6.** The Company’s corporate capital is fixed at SEVEN MILLION THIRTY-SEVEN THOUSAND EUROS (7,037,000.- EUR) divided into ONE THOUSAND (1,000) Class A Shares with a nominal value of THIRTY-ONE EUROS (EUR 31,-) and TWO HUNDRED TWENTY SIX THOUSAND (226,000,-) Class B shares with a nominal value of THIRTY-ONE EUROS each, all fully paid-up”.

“ **Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.”.

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately nine hundred eighty five euro (EUR 985.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil quinze, le trente novembre.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) Monsieur Wojciech Jozef WAJDA, Administrateur de sociétés, né le 26/04/1948 à Bielsko-Biala (Pologne), demeurant à ul. Berbeckiego 13/3, 44-100 Gliwice (Pologne),

2) Madame Bozena Alicja GRUDZIEN, Administrateur de sociétés, née le 05/06/1966 à Kuznia Raciborska (Pologne), demeurant à 8/5 Luzyczna Street, 44-100 Gliwice (Pologne),

tous les deux ici représentés par Monsieur Philippe AFLALO, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu de deux procurations sous seing privé, datées du 18 novembre 2015.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées “ne varietur” par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme dit-est, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'ils sont les seuls associés de la société "STALA HOLDING S.à r.l. SPF", société à responsabilité limitée, société de gestion de patrimoine familial, avec siège social à L-1118 Luxembourg, 23, Rue Aldringen, constituée par acte du notaire instrumentant en date du 15 mars 2004, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 557 du 28 mai 2004.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte du notaire instrumentant en date du 17 décembre 2013, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 544 du 28 février 2014.

- Qu'ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de changer l'objet social de la société d'un objet «SPF - société de gestion de patrimoine familial» en objet «Soparfi». Les associés décident alors de procéder à la modification de l'article 2 des statuts, afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra également accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers que la société considérera utile pour l'accomplissement de son objet."

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, les associés décident de modifier les articles 1,4,6 et 19 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}**. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts").»

« **Art. 4.** La Société aura la dénomination "STALA HOLDING S.à r.l.»

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à sept millions trente-sept mille Euros (7.037.000,- EUR) représenté par mille (1.000) parts sociales de catégorie A de trente et un Euros (31.-EUR) chacune et deux cent vingt-six mille (226.000) parts sociales de catégorie B de trente et un Euros (31.- EUR) chacune, entièrement libérées.»

« **Art. 19.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les comparants ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes à environ neuf cent quatre vingt cinq euros (985.- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. AFLALO, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 2 décembre 2015. Relation: LAC1/2015/38094. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2015.

Référence de publication: 2015198249/129.

(150221354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2015.

Sepik S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 163.877.

L'an deux mille quinze, le dix novembre,

par-devant Nous Maître Jacques KESSELER, notaire de résidence à Pétange (Grand-Duché de Luxembourg),

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société SEPIK S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, constituée par un acte notarié de Maître Francis KESSELER, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, daté du 20 septembre 2011, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163.877 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2892, en date du 25 novembre 2011, (ci-après la «Société»).

Les statuts de la société n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée choisit comme président Mme. Sofia Da Chao, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Pétange.

Le président désigne comme secrétaire Mme. Marisa Gomes, employée privée, demeurant professionnellement à Pétange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mme. Laetitia Zuanel, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Pétange.

Le bureau de l'assemblée ayant été ainsi constitué, le président prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. Les noms des actionnaires présents ou représentés à l'assemblée par des mandataires (ensemble définis comme les «Actionnaires Comparants») et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, signée par et au nom des Actionnaires Comparants, le notaire, le président, le scrutateur et le secrétaire, ensemble avec les formulaires de procuration, signés «ne varietur» par les associés représentés à l'assemblée par des mandataires, le notaire, le président, le scrutateur et le secrétaire, devront rester annexés au présent acte et être enregistrés avec lui.

II. Il ressort de la liste de présence que l'actionnaire unique détenant 1.500 actions, représentant l'intégralité du capital social de la Société, est présent ou représenté à la présente assemblée. L'Actionnaire Comparant a déclaré avoir été préalablement correctement informé de l'ordre du jour de l'assemblée et a renoncé aux formalités de convocation. L'assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points inscrits à l'ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- Augmentation du capital social de la société d'un montant de 3.000.000,- EUR (TROIS MILLIONS D'EUROS), par la création et l'émission de 3.000 (TROIS MILLE) nouvelles actions d'une valeur nominale de 1.000,- EUR (MILLE EUROS) chacune, sans prime d'émission, en rémunération d'un apport en nature constitué par 132.259 actions de la société de droit français Vivendi S.A., immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro de 343 134 763, Siret 343 134 763 00048, dont le siège est situé 42 avenue Friedland, 75380 Paris Cedex 08, dont les titres sont cotés à la bourse de Paris (France) sur le marché Euronext, compartiment A, code ISIN FR0000127771 VIV;

- Souscription des nouvelles actions émises conformément au point précédent par l'actionnaire existant Monsieur Jacques Lejeune;

- Reconnaissance de la décision du Conseil d'Administration de la Société concernant l'évaluation de l'apport en nature et la dispense de rapport de réviseur d'entreprises;

- Modification des statuts de la Société pour tenir compte de l'augmentation de capital et des modifications rendues nécessaires du fait des précédentes décisions, en ce compris la modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société, dont le texte se lira dorénavant comme suit:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à QUATRE MILLIONS CINQ CENT MILLE EUROS (EUR 4.500.000,-) représenté par 4.500 (quatre mille cinq cents) actions d'une valeur nominale de MILLE EUROS (EUR 1.000,-) chaque, chacune disposant d'une voix aux assemblées générales ...»

- Divers.

Première résolution

L'assemblée a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 3.000.000,- EUR (TROIS MILLIONS D'EUROS), pour le porter de son montant actuel de UN MILLIONS CINQ CENT MILLE EUROS (EUR 1.500.000,-) à QUATRE MILLIONS CINQ CENT MILLE EUROS (EUR 4.500.000,-) par la création et l'émission de 3.000 (TROIS MILLE) nouvelles actions d'une valeur nominale de 1.000,- EUR (MILLE EUROS) chacune, sans prime d'émission.

Les nouvelles actions sont émises par la Société en contrepartie d'un apport en nature constitué par 132.259 actions de la société de droit français Vivendi S.A., immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro de 343 134 763, Siret 343 134 763 00048, dont le siège est situé 42 avenue Friedland, 75380 Paris Cedex 08, dont les titres sont cotés à la bourse de Paris (France) sur le marché Euronext, compartiment A, code ISIN FR0000127771 VIV.

Cet apport est évalué, conformément à l'article 26-1 paragraphe (3bis) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, au prix moyen pondéré auquel les actions VIVENDI apportées ont été négociées sur un ou plusieurs marchés réglementés au sens de l'article 4, paragraphe 1, point 14), de la directive 2004/39/CE du Parlement européen et du Conseil du 21 avril 2004 concernant les marchés d'instruments financiers, au cours d'une période de 6 mois précédant la date effective de l'apport autre qu'en numéraire.

Les actions ainsi apportées ont une valeur totale de 3.000.017,671 EUR (trois millions dix-sept euros et cent soixante et onze cents) arrondie à 3.000.000,- EUR (trois millions d'euros) ainsi qu'il résulte d'une évaluation approuvée par le Conseil d'Administration de la Société qui s'est tenu le 28 octobre 2015 à Luxembourg.

Une copie de la prédite évaluation, après avoir été paraphée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

Les nouvelles actions auront les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée a décidé d'accepter la souscription des 3.000 (TROIS MILLE) nouvelles actions par l'actionnaire existant, Monsieur Jacques Lejeune.

Souscription et libération

Monsieur Jacques Lejeune, ici représenté par Mme. Sofia Da Chao, préqualifiée, est intervenu aux présentes pour souscrire les 3.000 (TROIS MILLE) actions nouvelles pour un montant de TROIS MILLIONS D'EUROS sans prime d'émission.

Les actions nouvelles ont été entièrement libérées en nature par le transfert des actions VIVENDI dont il est question ci-dessus.

Réalisation effective de l'apport

Monsieur Jacques Lejeune, prénommé, agissant par son mandataire, certifié par la présente qu'au jour et au moment de l'apport:

1. il était propriétaire de toutes les actions apportées;
2. toutes les formalités de transfert ont été respectées et il n'y a pas de droit de préemption ni autres droits attachés aux actions par lesquels une quelconque personne serait en droit de demander qu'une ou plusieurs actions lui soient transférées;
3. il avait tous pouvoirs sociaux pour accomplir et exécuter les documents nécessaires au présent transfert;
4. les actions, étaient, à sa meilleure connaissance, libres de toute charge et librement transférables à la Société;
5. l'apport des actions VIVENDI a été par transfert des 132.259 actions VIVENDI sur le compte bancaire de la société SEPIK SA ouvert auprès de Crédit Agricole Luxembourg SA;

L'avis d'apport de titre certifiant l'inscription des 132.259 actions VIVENDI sur le compte bancaire de la société SEPIK SA auprès de Crédit Agricole Luxembourg SA, a été fourni au notaire soussigné.

Si des formalités supplémentaires sont nécessaires pour exécuter le transfert des actions, Monsieur Jacques Lejeune, en tant qu'apporteur, prendra toutes les mesures nécessaires dès que possible.

Troisième résolution

L'assemblée a décidé d'amender l'alinéa premier de l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à QUATRE MILLIONS CINQ CENT MILLE EUROS (EUR 4.500.000,-) représenté par 4.500 (quatre mille cinq cents) actions d'une valeur nominale de MILLE EUROS (EUR 1.000,-) chaque, chacune disposant d'une voix aux assemblées générales. ...»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est levée.

Dont acte, passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Gomes, Zuanel, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 novembre 2015. Relation: EAC/2015/27083. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015198213/106.

(150221406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2015.

AIEREF Holding 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 244.410,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 16, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 169.661.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 12 octobre 2015, que:

- M. Emmanuel BABINET, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet au 11 septembre 2015;
- M. Erwin BASILIO, ayant son adresse professionnelle au 16 Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été nommé en tant que gérant de la Société avec effet au 12 octobre 2015;

Le conseil de gérance se compose donc comme suit au 12 octobre 2015:

- M. Erwin BASILIO, Gérant;
- M. Jerome PETIT, Gérant;
- Mme Alix VAN ORMELINGEN

Pour extrait conforme,

A Luxembourg, le 7 décembre 2015.

Référence de publication: 2015197508/20.

(150221739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2015.